

## SEANCE DU 11 septembre 2017.

**Présents :** M. V. MAGNUS, Bourgmestre - Président;  
MM. A. PERPETE, A. BALON, J-M. TRIFFAUX, Mme A-C. GOFFINET, M.A.  
EVEN, Echevins;  
MM. R. BIREN, G. MEDINGER, G. SCHUSTER, R. MULLER, B. DAXHELET,  
Mme CHARLIER -GUILLAUME, M. D. LAFORGE, Mme I. CHAMPLUVIER, M. K.  
MITRI, Mme J. DENIS, M.M. M. SAINLEZ, H. MANIGART, Melle P.  
SCHMIT, M. L. TURBANG, Mme M. WILLEMS, MM. Y. SCHOPPACH, J.  
DECHAMBRE, M. LAQLII, D. KARENZO, Mme S. SAUCEZ, Conseillers;  
Melle M. NEUBERG, Présidente du C.P.A.S  
M. Ph. DEFRANCE, Directeur général.

+ + +

M. le Président ouvre la séance publique à 19 heures et 5 minutes.

+ + +

Il demande d'excuser l'absence de Messieurs Xavier KROELL et Romain GAUDRON, Conseillers.

+ + +

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux D.KARENZO, J.DENIS,  
I.CHAMPLUVIER, K.MITRI entrent en séance pendant le point 1.

+ + +

### 1. Administration générale : En présence de l'auteur de projet, AUGEO : Présentation du Plan Qualité Tourisme.

+ + +

Entrée de Madame Estelle NICOLAY du bureau AUGEO

+ + +

Monsieur MAGNUS rappelle que c'est une étude que nous avons commandée il y a maintenant une bonne année. Il ajoute que cela a nécessité pas mal de travail et de réunions entre l'ensemble des acteurs qui ont participé. Il précise que ce n'est pas une obligation de présenter ce plan à l'assemblée, il n'y aura donc pas de vote en fin de présentation. Il dit que c'est simplement pour éclairer les membres du Conseil car le Collège souhaite toujours travailler dans la transparence et la communication, il trouvait donc intéressant de présenter le résultat des réflexions qui ont été menées. Il s'adresse à l'assemblée et dit qu'ils trouveront des propositions intéressantes mais aussi d'autres qu'ils trouveront moins intéressantes. Il dit qu'il en va de même pour le Collège, le but n'est donc pas de faire un débat sur chaque point. Il donne ensuite la parole à Madame Estelle NICOLAY.

Madame NICOLAY du bureau AUGEO dit qu'ils ont été chargés par le CITW (Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie) de réaliser ce Plan Qualité Tourisme de la Ville d'Arlon. Elle explique qu'ils ont travaillé à deux échelles ; notamment avec le bureau JMC sur le côté architecte - paysage - urbanisme. Elle ajoute qu'il y avait plusieurs périmètres d'étude, un périmètre qui était le périmètre rouge, sur lequel doivent se concentrer les mesures et les actions proposées après. Mais, elle dit que lorsqu'on travaille à l'échelle du tourisme on peut difficilement se contenter de fonctionner dans une échelle aussi petite, ils ont donc eu besoin de « dé zoomer » un peu et de sortir un peu de cela. Elle explique qu'ils ont alors travaillé sur un périmètre en intervention qui englobe un périmètre plus large et dans lequel il y a aussi des interventions proposées globalement. Elle montre rapidement le diagnostic avec les slides et dit qu'en gros ils ont voulu découper le centre d'Arlon en différents quartiers pour lesquels on a identifié des mesures spécifiques. Car tous les quartiers n'ont pas le même rôle au point de vue touristique, précise-t-elle. Elle explique qu'on ne peut pas proposer les mêmes mesures, les mêmes actions partout sur l'ensemble du territoire du centre urbain. Elle montre ensuite un slide où l'on peut voir le découpage en quartiers et les synthèses de diagnostic qui ont été faites sur quatre quartiers (la Place Léopold, la Grand-Place, la Grand-rue et le quartier Saint-Donat) et ajoute qu'après, tous les espaces publics, les espaces verts et les jardins peuvent permettre de faire la liaison entre tout cela. Elle poursuit et dit que tout ce travail s'est terminé par une programmation d'actions sur le périmètre d'étude, on voit le périmètre d'intervention plus large dans lequel on propose de faire de vraies entrées de ville, des vraies arrivées en ville, agréables et structurées. Elle dit que pour une Ville comme Arlon il y a énormément d'entrées de ville possibles et ajoute que pour un Arlonais cela peut être très visible mais pour un touriste un peu moins. Elle pense qu'une des premières étapes, si on veut amener le touriste jusqu'au Centre-Ville ce serait de lui montrer où il est, par exemple avec un itinéraire et un bel aménagement. Elle poursuit avec une deuxième idée, plus centralisée, qui serait de donner un positionnement à l'espace urbain et à ses différents quartiers, d'assurer l'interconnexion entre les quartiers et de garantir l'utilisation événementielle des espaces publics. Elle poursuit et dit qu'il y a une douzaine de fiches d'actions mais qu'elle ne va pas détailler de façon trop approfondie, elle va juste montrer toutes les propositions possibles pour travailler à la dynamique touristique d'Arlon. Après cela elle dit que ce sera à nous de faire les choix sur les priorités. Elle commence avec ce qui serait la première étape pour eux : l'arrivée en ville et le stationnement. Elle explique qu'il faut réorganiser la circulation et qu'il y a deux points cruciaux : la Place Léopold, pour que ce soit visible et facile une fois que cet espace sera éventuellement piétonnisé, et surtout faire en sorte que les espaces de terrasses soient agréables et confortables. Elle dit qu'ils veulent pouvoir faire en sorte que les Horeca aient des conditions qui permettent de créer un environnement confortable et agréable pour le touriste. Ensuite elle propose de réorienter la circulation sur le Square Astrid afin que les établissements qui se situent le long des bâtiments au nord puissent aussi profiter d'une terrasse, plutôt que d'avoir un trottoir et la circulation tout de suite. Elle ajoute que ce sont des petits aménagements qui rendraient la situation un peu agréable. Elle en vient ensuite aux entrées de ville importantes qui seraient à organiser sous formes de ronds-points pour fluidifier et restructurer. Elle ajoute qu'un rond-point marque l'entrée d'une ville, par exemple par une œuvre d'art. Elle précise que tout cela n'est bien entendu pas uniquement du ressort

de la Ville car énormément de ces routes dépendent de la Région, il faut donc travailler avec eux. Au niveau du stationnement elle explique qu'ils ont retravaillé en se disant qu'il y avait probablement des choses à faire, ils ont fait des calculs de transferts de stationnement d'une place à une autre etc.... pour que globalement cela reste cohérent et qu'il y en ait suffisamment. Elle dit que pour chaque entrée de ville ils ont intensifié l'itinéraire idéal avec la localisation précise de chaque type de panneau, l'orientation... pour qu'on puisse utiliser les fiches, par exemple dans un cahier des charges. Elle ajoute que tout a été localisé pour que tout puisse être mis en œuvre assez rapidement, avec des quantités, un budget... Elle passe à une autre fiche relative à la réalisation d'un cluster touristique au niveau de la Place Léopold, du Parc Gaspar, du Musée Gaspar, de l'Hôtel du Nord et de la Maison du Tourisme. L'objectif est de faire de tout cela un espace cohérent avec pour chaque espace une destination, que ce soit pour faire des expositions d'œuvre d'art, notamment par projection (on est dans l'œuvre d'art, on ne fait pas que la regarder). Elle ajoute que c'est pour proposer des choses différentes, de faire des activités interactives, faire en sorte qu'il y ait une vraie plus-value à ce pôle culturel autour de la place Léopold. Elle propose aussi d'utiliser tout ce qui est extérieur, comme l'art urbain, pour créer une plus-value et une différenciation du centre d'Arlon par rapport à tout ce qu'on peut trouver autour. Elle ajoute qu'il ne faut pas oublier tout ce qu'on peut faire sur la place, comme des spectacles lumineux par exemple. Dans l'Hôtel du Nord on pourrait intégrer des espaces de brasserie, d'Horeca, de business center... Elle dit que cela doit être un pôle multifonctionnel. Elle ajoute qu'il faut aussi revaloriser certaines activités qui sont là mais qui sont parfois sous-exploitées. Tout comme des promenades historiques qui pourraient également être mises en valeur. Elle trouve qu'il y a un réel potentiel sur Arlon. Elle poursuit en disant qu'un autre élément lui semblant primordial, c'est que lorsqu'on arrive à Arlon on se retrouve avec une volée d'identité visuelle (Arlon c'est un blason, Arlon c'est un logo, Arlon c'est un autre blason... il y a beaucoup de choses différentes qui sont utilisées et pour le touriste il y a une nécessité à un moment donné d'avoir une vision claire de ce qu'est Arlon. Elle cite pour exemple le « C » de Charleroi avec la couronne au-dessus. Elle explique qu'ils viennent de faire une enquête à Charleroi et il s'avère qu'ils veulent tous que ce « C » soit utilisé pour quoi que ce soit. Elle poursuit et dit qu'ils ont aussi travaillé sur les propositions d'aménagement de la Place Léopold pour avoir quelque chose de dynamique et vivant, et pas seulement quelque chose qui est beau du dessus. Elle montre à l'assemblée quelques projections et dit que le même travail a été fait pour la Grand-Place et précise qu'ils n'envisagent pas du tout les mêmes types d'aménagements que pour la Place Léopold. Elle précise encore que « réaménagé » ne veut pas dire « mettre les voitures dehors », et que cela a été pensé en fonction. Elle ajoute que les liaisons inter-quartiers sont aussi très importantes. Elle poursuit en abordant les façades et les vitrines. Elle montre des projections où on peut voir qu'on pourrait harmoniser les hauts-vents, repeindre les façades (suivant une charte définie). Elle dit que c'est pareil pour la Grand-Place et la Grand-rue où ils ont fait le même type de projection. Elle ajoute qu'avec le CoDT on ne peut plus travailler à des règlements d'urbanisme pour les façades mais à des guides. On ne peut donc plus obliger les gens à faire des choses mais on doit les inciter. Pour l'éclairage et la mise en lumière, ils ont identifié du mobilier d'éclairage qui pourrait être implanté et ainsi créer une vraie vie nocturne. Elle dit que mettre en évidence l'un ou l'autre élément architectural peut vraiment faire la différence. Elle ajoute que l'éclairage événementiel tel que le Mapping est très tendance, et elle trouve

que la Place Léopold s'y prête vraiment bien. Ensuite elle propose d'harmonier le mobilier urbain, comme par exemple ne pas avoir cinq sortes de poubelles différentes, ou trois bancs différents.. Il faut adapter en fonction de la demande du consommateur, que ce soit non seulement joli mais aussi pratique, utile et fonctionnel. Pour le mobilier Horeca, elle dit que c'est le même principe ; elle explique que dans certaines villes où le mobilier Horeca a été harmonisé cela donne un autre coup d'œil (par exemple avec des parasols de la même taille, même couleur). Elle parle ensuite du besoin de valoriser les commerces du Centre-Ville, elle dit qu'on y reviendra certainement dans le cadre du Schéma de Développement Commercial qu'ils viendront proposer au Conseil plus tard. La dernière fiche concerne la création d'un espace de vie pour faire en sorte que tous ces espaces urbains puissent être mieux utilisés par les usagers afin que ces espaces ne soient pas mal utilisés. Elle ajoute que c'est toute une technique et montre en exemple la Maison de la Culture à Namur. Elle explique que c'était un jardin que personne ne fréquentait, on y retrouvait des bouteilles de toutes sortes, des seringues, ... et petit à petit l'espace a été réapproprié sur base d'une étude de ce que les usagers auraient aimé voir arriver sur l'espace. Elle ajoute que toutes ces personnes qui se réapproprient un espace sont des clients potentiels pour les commerces. Elle termine en disant que c'est du gagnant-gagnant.

M. MAGNUS rappelle que le Plan Qualité Tourisme a été créé par les sociétés JLC, AMCV et AUGEO. Mme NICOLAY représente la personne-ressource en charge du Schéma de développement commercial pour le centre-ville. Il dit qu'il est important qu'elle ait une vue transversale des opérations qui se déroulent à Arlon. M. le Bourgmestre estime que cet outil est formidable et ajoute que le Collège s'était déjà positionné sur deux fiches projets, la première étant le positionnement et l'identité de la ville. Suite au nouveau site internet, M. le Bourgmestre pense qu'il faut aller encore plus loin en donnant une identité visuelle forte à la ville comme une charte graphique qui sera comprise par l'ensemble des habitants. Le Collège a déjà réfléchi à un cahier des charges pour désigner un auteur de projet d'après les éléments repris dans le projet, avec un budget compris entre 10.000 € et 15.000 €. Le second point comprend l'arrivée et le stationnement en ville, en incluant des panneaux qui indiqueraient les emplacements pour stationner. Il ajoute qu'un système de caméras est à l'étude pour déterminer le nombre de places disponibles sur la place des Chasseurs Ardennais.

M. MEDINGER rappelle qu'il y avait déjà des plans très élaborés pour l'aménagement de la place Léopold, et demande s'ils vont être abandonnés.

M. MAGNUS répond que l'idée est de réfléchir à quelque-chose d'agréable sur la Place Léopold, et non à un type de mobilier à installer.

M. LAQLII ajoute que ces fiches sont très séduisantes, surtout celle concernant la signalisation d'Arlon qui, selon lui, est la plus importante.

M. MAGNUS complète en précisant que le Collège a choisi de mettre les fiches pour le positionnement et la signalétique en priorité dans les projets. Certains évoqués par Mme NICOLAY sont en cours, comme par exemple les enseignes.

Mme NICOLAY ajoute qu'une étude a été réalisée pour que la réflexion porte sur des évidences : certains points pour l'espace Léopold sont essentiels

par rapport au fonctionnement touristique, idem pour la signalétique. Il précise bien que l'idée n'est pas de tout changer. Elle soulève le fait que l'usager n'est pas nécessairement un automobiliste et qu'une signalisation adéquate doit être prévue. Elle avance l'exemple du Belarel, où ni la direction ni la distance ne sont indiquées.

M. MAGNUS affirme que la signalisation est parfois défaillante mais bien présente, et ajoute qu'il faut continuer à l'améliorer et l'entretenir.

Mme NICOLAY ajoute qu'un travail a été réalisé sur la liaison inter quartier « gare-centre ».

M. MANIGART demande s'il est possible de consulter le dossier.

M. MAGNUS lui répond qu'il était disponible dans les éléments à consulter pour la préparation du Conseil communal.

*Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir comme fiches-projets prioritaires à mettre en œuvre dans le cadre du Plan Qualité Tourisme d'Arlon la fiche relative au positionnement et à l'identité de la Ville ainsi que la fiche relative à l'arrivée en ville et au stationnement.*

+ + +

*Madame Estelle NICOLAY, du bureau AUGEO, sort de séance*

+ + +

**6. Administration générale : Projet Créashop : approbation de la convention de partenariat entre la Ville d'Arlon et l'asbl Creative Wallonia Engine représentant la Wallonie.**

M. MAGNUS rappelle que le projet CREASHOP, initié par la Région wallonne dans le cadre de l'asbl Creative Wallonia Engine, a été accepté au Conseil communal, pour être ensuite sélectionné par la Région wallonne afin de participer au projet. Il dit qu'une convention de partenariat entre la Ville d'Arlon et l'asbl a été mise à la disposition des Conseillers communaux pour être signée. M. MAGNUS en cite les points importants, comme l'octroi de subsides aux nouveaux commerces situés dans une zone ciblée du centre-ville, la durée de 2 ans, les subsides à 60 % pour un montant maximum de 10.000 € (6.000 € par dossier), un jury sera composé de la Ville d'Arlon, de l'asbl Centre-Ville, de l'Association commerciale, du Comité de pilotage CREASCHOP, du green-up de l'Université de Liège, l'asbl Créa-job, l'asbl Challenge, la Chambre de Commerce et la Haute-Ecole Henallux, et enfin la somme attribuée par tranche de 25.000 €. Il ajoute que le projet pourra démarrer rapidement après la signature de la convention, au préalable acceptée par le Conseil communal. Il se remémore qu'ils avaient annoncé précédemment l'octroi d'une prime communale, et que, pour ce faire, chaque parti politique devait amener le nom de deux personnes qui désirent faire partie de la Commission. La réunion pour cette prime communale se tiendra le 12 octobre 2017 à 18h30.

*Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le projet de convention de partenariat fixant les modalités de*

*l'appel à candidatures et d'octroi des subsides, à signer entre la Ville d'Arlon et l'asbl Creative Wallonia Engine représentant la Wallonie*

**2. Travaux communaux : Marché de Travaux : en présence de l'auteur de projet, TPF Engineering : Rue de la Vallée à Fouches : travaux conjoints de voirie et d'égouttage. Approbation des conditions et du mode de passation.**

+ + +

*Monsieur FLANDRE du bureau TPF Engineering entre en séance.*

+ + +

M. le Bourgmestre informe que l'avis rectificatif pour les points 2 et 3 est relatif à l'aspect financier. Il dit qu'il était indiqué dans le premier document que ces deux projets allaient être acceptés via des modifications budgétaires en 2017, alors qu'une partie des sommes est prévue au budget 2017 et il ajoute que le complément sera mis au budget initial de 2018. De plus l'avis du Directeur financier, qui était défavorable dans un premier temps, est favorable pour les deux points.

M. BALON explique que la rue de la Vallée à Fouches a été introduite dans le plan triennal de 2012-2016, mais qu'elle n'a pas été retenue. Il rappelle les trois dossiers retenus qui sont les rues du Maitrank, du Bourg à Barnich et de la Platinerie à Bonnert. Il explique que lorsque la Région wallonne a écrit en spécifiant qu'il restait un peu d'argent et qu'un certain nombre de dossiers pouvait être représenté pour les années 2017-2018, ceux-ci ont été repris dans l'ordre proposé en 2011. M. l'ingénieur FLANDRES, du bureau T.P.F. Engineering qui a été retenu, est présent pour expliquer ce projet. M. BALON ajoute que le projet a déjà été soumis au Collège et aux riverains au mois de juin pour permettre quelques modifications.

M. FLANDRES décrit la rue comme abîmée, avec des fissures dans le revêtement hydrocarboné, la présence d'orniérages, des accotements abîmés et non stabilisés, l'absence de trottoirs et d'arrêts de bus pour personnes à mobilité réduite, un manque de visibilité aux carrefours existants, et signale qu'une partie de l'égouttage existant est en mauvais état. La situation projetée consiste à réfectionner entièrement la rue du premier carrefour jusqu'au suivant, avec le placement d'un îlot et d'un arrêt de bus répondant aux exigences des PMR, la création de 4 ralentisseurs dans la rue, le réaménagement du second carrefour avec la création d'un arrêt de bus pour les PMR. Il ajoute qu'ils vont créer un trottoir d'1,50 m de largeur du côté principal des riverains et qu'il sera conforme aux exigences de la Région wallonne. La création de la voirie sera suivie d'une bande de contrebutage, un dévers unique et un élément linéaire. La réfection complète se constitue d'une dizaine de centimètres de revêtement hydrocarboné, de 20 cm d'empierrement stabilisé et de 30 cm de sous-fondation. Il précise que l'ensemble des éléments linéaires va être remplacé, que les carrefours et les arrêts de bus vont être réaménagés, qu'un trottoir et des dispositifs de sécurisation vont être créés, qu'un égouttage va être réalisé sur 150 m. Il ajoute que l'AIVE est également venue se greffer, vu qu'il y a des appositions au niveau des impétrants, et qu'ils vont donc en profiter pour effectuer la réfection d'une centaine de mètres de canalisations abîmées et faire quelques raccordements particuliers. Ce projet va durer environ 250

jours ouvrables et se déroulera durant l'année 2018. Il termine en annonçant le montant estimé d'1.300.000 €, la direction et la surveillance du chantier qui seront assurées par le bureau d'études TPF ENGINEERING, et la coordination sécurité-santé par SAFETECH.

M. BALON complète en disant que le subside est de 60 % et que la Société Publique de la Gestion de l'Eau interviendra pour l'égouttage à hauteur de 38.903 € HTVA

*Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :*

Article 1<sup>er</sup> : *D'approuver les documents (cahier des charges N° MP-PO/17-1438, avis de marché et montant estimé) du marché « Rue de la Vallée à Fouches : travaux conjoints de réfection de la voirie et de l'égouttage » établis par l'auteur de projet, TPF Engineering S.A., Boulevard d'Avroy, 68 bte 0011-0013 à 4000 LIEGE. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 1.101.035,83 € hors TVA ou 1.332.253,35 € TVA 21% comprise.*

Article 2 : *De passer le marché par la procédure ouverte.*

Article 3 : *D'approuver les critères de sélection qualitative et d'attribution (le prix) tels que précisés dans le cahier spécial des charges.*

Article 4 : *La Ville d'Arlon est mandatée pour exécuter la procédure et pour intervenir, au nom de la SPGE, à l'attribution du marché.*

Article 5 : *En cas de litige concernant ce marché public, chaque pouvoir adjudicateur est responsable pour les coûts éventuels occasionnés par celui-ci, à concurrence de sa participation au marché.*

Article 6 : *De transmettre une copie de cette décision à l'AIVE, délégué à la maîtrise d'ouvrage pour la SPGE.*

Article 7 : *De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 421/731-60/20174008.*

+ + +

*Monsieur FLANDRE du bureau TPF Engineering sort de séance.*

+ + +

**3. Travaux communaux : Marché de Travaux : en présence de l'auteur de projet, Bureau TMEX : Réfection de la rue des Ecureuils à Heinsch. Approbation des conditions et du mode de passation.**

+ + +

*Monsieur F. KEMP du bureau Tmex entre en séance.*

Monsieur MAGNUS rappelle la même remarque qui a été faite précédemment au niveau budgétaire pour la rue des Ecureuils et cède la parole à Monsieur BALON.

Monsieur BALON précise que Monsieur Fabrice KEMP du Bureau d'études Tmex va présenter le projet et précise qu'à l'heure actuelle la rue de la Papeterie est en chantier (longue voirie qui permet la liaison entre le village de Heinsch et la sortie de Stockem), et ajoute que le départ de cette voirie donne accès à la rue des Ecureuils. Il explique que la rue des Ecureuils va prolonger ce qui est en train de se faire à la rue de la Papeterie, notamment en trottoirs et en aires de parkings. Il souligne le fait que lorsque la rue des Ecureuils sera terminée en 2018, quelque soit l'endroit où l'on habite à Heinsch, qui est tout de même un village fort étendu et traversé par une route régionale, on pourra, via des trottoirs sécurisés, atteindre le centre du village et notamment l'école.

Monsieur KEMP présente le projet dans la localité de Heinsch, et explique qu'il est situé à côté de l'église, à côté de la salle des fêtes de DON BOSCO, à côté de l'école communale au-dessus et précise qu'il s'agit de la situation du projet vis-à-vis du plan cadastral. Il explique qu'actuellement le revêtement de la voirie et du trottoir sont en enrobé et en état très vétuste. La largeur de la bande de circulation est de 6 mètres avec des filets d'eau latéraux. Il ajoute qu'actuellement on a un parking sauvage, sans places de stationnement, ni pour l'école ni pour la salle des fêtes. Il dit que la liaison avec la rue de Neufchâteau vient d'être refaite par le MET et qu'elle est en bon état. Il dit qu'il a découpé la situation projetée en trois vues, depuis la gauche en partant de la rue de la Papeterie où les travaux ont actuellement démarré. Il s'aide de photos pour montrer la situation existante de projets et explique qu'ils vont créer une voirie en enrobé bordée de deux trottoirs en pavés béton, deux places de parking PMR à côté de la salle de DON BOSCO. Pour la première vue, il dit qu'on va resserrer le virage qui vient de la rue de la Papeterie avec un îlot de verdure, avec le profil en travers de ce tronçon qui fera 5,5 m de largeur pour la chaussée avec des trottoirs de minimum 1,5 m en pavés béton (pavés vieillis de ton beige nuancé). Il passe à la vue numéro deux, vue centrale, toujours en s'aidant des photos, et explique la situation existante : il dit qu'on va créer 18 places de parking perpendiculaires à la chaussée actuelle projetée et qu'on va créer des îlots de verdure à chaque extrémité des parkings. Il dit que près de l'entrée de la salle de DON BOSCO on a un arbre à maintenir, grâce à un petit soutènement pour maintenir les terres, il montre le profil en travers de cette zone-là avec un parking de 5 mètres perpendiculaire à la chaussée. Il explique que le revêtement des places de stationnement sera en pavés de béton vieilli de couleur noire nuancée. Il aborde la dernière partie de la rue, et s'aide toujours de photos : il explique que lorsqu'on vient de la rue de Neufchâteau on a un passage très étroit avec maximum 6 mètres de largeur entre les façades des bâtiments, et qu'on a un carrefour étroit et un manque de visibilité. Il ajoute que vu cette largeur insuffisante ils ont décidé de ne pas faire de trottoirs mais de créer une zone 20 sur ce dernier tronçon où les piétons seront autorisés à circuler sur la chaussée. Il ajoute que ce dernier tronçon sera complètement réalisé avec des pavés béton. Il explique que toute la zone depuis les places de stationnement de la vue numéro deux jusqu'au carrefour de la rue de



Neufchâteau, sera en zone 20 avec une largeur de 5,5 mètres sans trottoirs. Il montre le profil en travers de ce tronçon-là qui sera fait avec des pavés de la même couleur que ceux qu'on a choisis pour les parkings, donc des pavés vieillis de ton gris noir nuancé, et explique que les deux sens de circulation seront maintenus. Il donne quelques chiffres : la longueur du tronçon pour ce projet est de 232 mètres, les surfaces projetées sont de 2.100 m<sup>2</sup> et le montant estimé des travaux est de 390.886 TVA comprise.

Monsieur MAGNUS trouve que c'est encore un beau projet pour nos villages.

Monsieur SAINLEZ signale qu'un emplacement PMR près du cimetière serait peut-être avisé vu que cette partie du cimetière est de plein pied et est aisément accessible pour la majorité des personnes PMR. Il a aussi une deuxième question par rapport au bout de la rue sur une vingtaine de mètres où on ne met pas de trottoirs, il demande si on n'a pas envisagé la solution de mettre un sens de passage prioritaire dans un sens et non prioritaire dans l'autre, comme pour un petit tunnel par exemple.

Monsieur BALON répond que ce qui est pour l'emplacement PMR cela ne pose évidemment aucun problème, bien qu'il y en ait déjà un qui soit prévu à la rue de la Papeterie et un second qui est route de Neufchâteau, et qu'il y en aura trois sur peu de distance. Il dit que pour ce qui est de l'étranglement, ils ont longtemps réfléchi tant avec le service de l'enseignement et son Collège Monsieur TRIFFAUX, qu'avec le SPW puisqu'il était en train de réaliser le chantier à la route de Neufchâteau, et avec Monsieur KEMP. Il avoue que pour réussir à mettre un trottoir à cet endroit-là il aurait fallu créer un sens unique, mais il dit que ce n'est pas si simple que cela.

Monsieur SAINLEZ dit que ce n'est pas cela qu'il voulait dire mais plutôt qu'on crée une possibilité de passage dans les deux sens, mais prioritaire dans un sens et on laisse la priorité dans l'autre, comme par exemple pour le petit tunnel qu'on a près du parc à container reliant Stockem, où dans un sens on est prioritaire et dans l'autre on ne l'est pas. Il dit que si on faisait cela on pourrait garder un mètre de trottoir d'un côté, et permettre à ceux qui voudraient sortir de cette rue vers la rue de Neufchâteau d'être non prioritaires et ceux qui viendraient de la rue de Neufchâteau vers la rue des Ecureuils d'être prioritaire. Il trouve cela tout à fait possible.

Monsieur BALON répond que le problème c'est que, comme le disait le SPW par rapport à cette solution-là, les gens qui, venant de la route principale qui est une route régionale et qui veulent rentrer, doivent être nécessairement être prioritaires car ils ne peuvent pas s'arrêter sur la route régionale. Il dit que dans l'autre sens, ils se sont aperçus lors de leurs comptages, qu'il y avait très peu de personnes qui rentraient par là car la majorité des gens sortent par là. Il explique que ce qu'ils n'ont pas voulu, à tort ou à raison et c'est d'ailleurs à partir de là que la discussion s'est ouverte, pénaliser des riverains en faisant des sens unique, car dans une année scolaire il y a entre 312 et 316 demi journée, et que dans la vie d'un village il y a 730 demi journées. Il dit qu'ils ont trouvé un moyen terme qui est celui de se dire qu'on va faire sur à peu près 50 mètres une zone dite partagée, où c'est le piéton qui est le prioritaire et la voiture qui est acceptée. Ils pensent que cela peut marcher puisqu'il y a

d'autres endroits de la ville sur très peu de distance, et notamment à la Via Sesmara, alors qu'à la sortie de l'Athénée et de l'ITELA par rapport à un double rond-point, on a un tronçon partagé où cela se passe remarquablement bien. Il demande à ce qu'on leur laisse leur chance, et que peut-être qu'ils se trompent mais qu'on pourra toujours revenir en arrière. Il croit que c'est une bonne solution et il ajoute que cette notion d'espace partagé où c'est le piéton qui est le prioritaire, vient seulement d'être acceptée, et que si on ne la tente pas à des endroits où finalement il y a peu de circulation, alors on ne le fera jamais.

Monsieur MEDINGER a une question sur la pose de pavés bétons, question qui revient dans chaque dossier, et demande si les auteurs de projet ont pensé à un système qui permet d'empêcher la croissance des mauvaises herbes entre ces pavés, car une fois qu'ils sont posés sans joints béton, nos ouvriers ont un mal bête à les nettoyer, et c'est un travail impossible à entretenir toutes les surfaces en pavés bétons sur Arlon si on ne peut pas utiliser des pesticides. Il ajoute qu'il serait en faveur d'un béton imprimé ou alors de faire des joints en béton pour éviter la prolifération des mauvaises herbes, puisque le désherbage thermique et le désherbage à quatre pattes avec le petit couteau c'est un travail conséquent.

Monsieur BALON répond que son collègue Monsieur PERPETE qui est en charge de l'environnement pourrait plus longuement parler de tout cela. Il voudrait simplement rappeler ici qu'il appartient aux propriétaires d'entretenir les trottoirs. Il dit que dans une commune comme Arlon qui compte 360 km de trottoirs, ce sont 360 km de réglé puisque ce sont les propriétaires qui vont s'en occuper. Il ajoute que cela vaut même aussi dans les cimetières où il y a obligation pour la ville d'entretenir les allées principales, mais que pour ceux qui ont des concessions dans un cimetière, ils ont l'obligation d'entretenir ce qui se trouve devant, et voilà encore quelques kilomètres de réglé. Il dit que pour le reste on fera confiance aux voitures qui passent.

Monsieur MAGNUS dit que pour le problème de l'herbe qui pousse au travers des pavés de béton, il existe surtout là où on passe à pied, puisque là où on passe en voiture il n'y a jamais de problème avec le frottement, et que dans ce cas-ci on est sur la route.

Monsieur MITRI remercie pour ce projet qui illustre bien le souci de trouver des solutions surtout lorsqu'il y a des étranglements comme cela. Il aborde la zone 20 qu'il estime être un bon choix, car l'expérience montre déjà partout et notamment à Arlon, que cela peut être une bonne solution mais que le tout est de déterminer comment procéder à l'entrée et la sortie de cette zone 20 par des aménagements qui sont prévus, car on constate que les signalisations en zones 20 ne sont pas assez distinctes, et qu'il faut ajouter des aménagements à l'entrée et à la sortie. Il dit qu'on peut se passer de trottoirs dans une zone 20 car la définition d'une zone 20 c'est une zone partagée et qu'à ce moment-là c'est vraiment à pied et en roulant au pas avec tous les moyens, que ce soit voitures ou autres, pour ne pas se gêner mutuellement. Il insiste sur le fait que l'entrée et la sortie doivent avoir un aménagement destiné.

Monsieur KEMP répond qu'on peut différencier le revêtement du reste de la rue et qu'on a des tarmacs qu'on peut enrober. Il explique que pour le carrefour avec la rue de Neufchâteau il y a déjà un marquage qui a été

réalisé au sol avec un grenailage come on avait fait récemment à la rue de Mersch.

Monsieur MITRI ajoute que parfois on fait un genre de chicanes comme cela se fait souvent au Luxembourg, où l'entrée marque obligatoirement la zone 20. Il dit qu'il faut forcer l'utilisateur à réaliser que c'est une zone 20 obligatoire.

Monsieur KEMP répond que si on fait des chicanes dans ce projet-ci on aura un problème de visibilité parce qu'on est vraiment caché derrière les deux façades et qu'on n'aura plus de visibilité sur la Grand-Route.

Monsieur TRIFFAUX voudrait ajouter qu'il s'agit d'un projet important pour l'école de Heinsch et pour la salle DON BOSCO, et que tous les parents de l'école communale de Heinsch sont en attente d'aménagements dans cette rue puisque c'est un peu difficile pour l'instant, et ajoute qu'ils sont très heureux de ce projet.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MT-PNDAPP/17-1439 et le montant estimé du marché "Réfection de la rue des Ecureuils à Heinsch", établis par l'auteur de projet, le Bureau TMEX, Rue Woïwer, 307 à L 4687 DIFFERDANGE. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 323.047,00 € hors TVA ou 390.886,87 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable et d'approuver les critères de sélection qualitative et d'attribution (le prix) tels que détaillés dans le cahier spécial des charges.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 421/731-60/20174018.

+ + +

Monsieur F.KEMP du bureau Tmex sort de séance.

+ + +

#### **4. Administration générale : Approbation du procès-verbal de la séance précédente.**

Monsieur SCHUSTER souhaite corriger à la page 26 lors de son intervention au point 13, 'Vivalia est passé devant', 'Vivalia est passé par là et le projet d'achat de la maison a été abandonné' ; il pense qu'il manque quelque chose et que la fin de la phrase n'y est pas. Il ajoute qu'à la page 38 il y a aussi une correction à faire : 'le Député Richard MILLER pour simplifier et aller dans le bon sens', il dit que cela n'a pas beaucoup de sens et que c'est : 'pour simplifier et il manque les modalités d'application du cours à la citoyenneté'.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du 27 juillet 2017.

**5. Administration générale : communication des ordonnances de police de réglementation de la circulation.**

Monsieur MAGNUS précise qu'il y a en a une qui n'est pas reprise dedans parce qu'elle est arrivée trop tard, et qu'on va en parler dans la presse. Pour situer le point de vue du Collège à propos d'une Rave Party qui devait avoir lieu à Waltzing, et qu'ils ont refusé le vendredi soir alors qu'ils avaient été au courant le vendredi après-midi, car ils estiment qu'il faut respecter certaines règles et au moins demander l'autorisation aux autorités qui assurent la sécurité sur la commune, or, dit-il, pour une Rave Party s'il y a bien quelque chose qui doit être encadré c'est bien cela. Il explique qu'ils ont donc pris la responsabilité de refuser cette Rave Party, en tant que Responsable de la sécurité, parce qu'une fois de plus ils sont encore au niveau 3 de la menace et qu'on ne peut pas jouer avec la sécurité. Il dit qu'il s'agissait de gens qui venaient du Luxembourg et d'Autriche sur un terrain qui appartenait à des luxembourgeois et qu'on verra le mois prochain l'ordonnance qui a été prise après le 31 août.

Puis le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la communication qui lui est donnée par M. le Bourgmestre, qu'il a été amené à prendre les ordonnances de police suivantes :

- Le 18 juillet 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Bastogne, 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du jeudi 20 juillet 2017 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 25 mètres.

- Le 18 juillet 2017 : réglementant la circulation des véhicules rue du Cloître, 38 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réfection du mur de soutènement, rue du Cloître, 38 à Arlon, pour la période du 16 août 2017 à 07h00 au 15 septembre 2017 à 18h00.

- Le 18 juillet 2017 : réglementant la circulation des véhicules rue de la Cova à Arlon (Frassem), en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement égout pour la période du lundi 07 août 2017 de 07h00 à 18h00 et du vendredi 11 août 2017 à 18h00.

- Le 18 juillet 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules Grand-Rue, 19 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'ouverture d'un magasin éphémère, pour la période du jeudi 31 août 2017 de 14h30 à 20h00 et en date du dimanche 03 septembre 2017 de 16h00 à 21h00.

- Le 18 juillet 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Schoppach, 23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un échafaudage, pour la période du lundi 17 juillet 2017 à 07h00 au lundi 31 juillet 2017 à 18h00 sur une distance de 15 mètres.

- Le 18 juillet 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 42/2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 22 juillet 2017 de 10h00 à 17h00 sur une distance de 25 mètres.

- Le 18 juillet 2017 : réglementant le stationnement des véhicules Place Didier 26 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du mercredi 19 juillet 2017 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 25 mètres.
  
- Le 18 juillet 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurt, 29 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du vendredi 28 juillet 2017 de 08h00 au samedi 29 juillet 2017 à 19h00.
  
- Le 18 juillet 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Etienne Lenoir, 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un échafaudage, pour la période du jeudi 27 juillet 2017 de 07h00 au jeudi 17 août 2017 à 18h00.
  
- Le 19 juillet 2017 : réglementant le stationnement des véhicules avenue Tesch, 31 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose d'un échafaudage pour la période du lundi 24 juillet 2017 à 07h00 au mercredi 26 juillet 2017 à 18h00.
  
- Le 19 juillet 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Remparts, 21 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux pour la période du jeudi 21 septembre 2017 de 07h00 au samedi 07 octobre 2017 à 18h00.
  
- Le 19 juillet 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du samedi 22 juillet 2017 de 08h00 à 19h00 sur une distance de 2 emplacements.
  
- Le 20 juillet 2017 : réglementant le stationnement des véhicules 29, rue Godefroid Kurth à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du vendredi 28 juillet 2017 de 08h00 au samedi 29 juillet 2017 à 18h00 sur une distance de 25 mètres.
  
- Le 20 juillet 2017 : réglementant le stationnement des véhicules place Didier 26, boîte 2, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 22 juillet 2017 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 25 mètres.
  
- Le 20 juillet 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue du Maitrank, rue de la Platinerie, rue Georges Prat, ainsi que sur la place en face de l'église du village de Bonnert à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation de la fête de village de Bonnert pour la période du vendredi 28 juillet 2017 à partir de 07h00 au dimanche 30 juillet 2017 à fin de manifestation.
  
- Le 20 juillet 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue François Boudart, 38 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 05 août 2017 de 07h00 à 20h00.
  
- Le 24 juillet 2017 : réglementant le stationnement des véhicules 29, rue Godefroid Kurth à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un

déménagement, pour la période du vendredi 28 juillet 2017 de 08h00 au samedi 29 juillet à 18h00 sur une distance de 25 mètres.

- Le 24 juillet 2017 : réglementant la circulation des véhicules Chemin des Espagnols à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'abattage d'un arbre, pour la période du mardi 29 août 2017 à 07h00 au mercredi 30 août 2017 à 18h00.

- Le 24 juillet 2017 : réglementant le stationnement des véhicules Place Docteur Hollenfeltz (côté gauche de l'Inso) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'anniversaire de l'Inso, pour la période du vendredi 28 juillet 2017 de 10h00 à 20h00 sur 2 emplacements près du TITI et sur toute la longueur du café (4-5 emplacements).

- Le 24 juillet 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurth, 2/15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'expulsion par voie judiciaire, pour la période du vendredi 28 juillet 2017 de 10h00 jusqu'à la fin de l'expulsion.

- Le 25 juillet 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Bastogne, 1 au 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, pour la période du mardi 07 août 2017 à 07h00 au vendredi 18 août 2017 à 19h00.

- Le 25 juillet 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Bastogne, 1 au 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux pour la période du mardi 07 août 2017 à 07h00 au vendredi 18 août 2017 à 19h00.

- Le 25 juillet 2017 : réglementant le stationnement des véhicules sur les deux rangées à gauche de l'A.P.J. Place Léopold à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la réception pour la période du 27 juillet 2017 de 15h45 à 22h00.

- Le 25 juillet 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 60 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du vendredi 28 juillet 2017 de 08h00 au vendredi 04 août 2017 à 19h00 sur une distance d'un emplacement.

- Le 25 juillet 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Floréal, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du vendredi 28 juillet 2017 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 25 mètres.

- Le 25 juillet 2017 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue de Mersch, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du vendredi 28 juillet 2017 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 25 mètres.

- Le 25 juillet 2017 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Porte Neuve à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de gaines en trottoir et voirie pour le compte de Proximus, pour la période du 30 juillet 2017 à 07h00 au 18 août 2017 à 18h00.

- Le 25 juillet 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Martyrs, 9, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du vendredi 28 juillet 2017 de 07h00 à 19h00 sur une distance de 25 mètres.
- Le 26 juillet 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Sesselich, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du mardi 1er août 2017 de 07h00 à 18h00 sur 1 emplacement.
- Le 26 juillet 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Bastogne, 1 au 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux pour la période du lundi 07 août 2017 à 07h00 au vendredi 18 août 2017 à 19h00.
- Le 26 juillet 2017 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Jean-Baptiste Nothomb, 70 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du jeudi 27 juillet 2017 de 07h00 au vendredi 28 juillet 2017 à 18h00 sur 1 emplacement.
- Le 27 juillet 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Marché au Beurre, 21-23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du samedi 29 juillet 2017 de 08h00 à 18h00.
- Le 27 juillet 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Dispensaire à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation pour la période du vendredi 28 juillet 2017 de 07h00 à 19h00 sur une distance de 4 emplacements.
- Le 27 juillet 2017 : réglementant le stationnement des véhicules à la Grand Rue, 72 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 29 juillet 2017 de 10h00 à 16h00.
- Le 28 juillet 2017 : réglementant la circulation des véhicules à la rue des Deux-Luxembourg à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison et de chargement de matériaux pour travaux de construction pour la période du 31 juillet 2017 à 07h00 au 31 août 2017 à 19h00.
- Le 28 juillet 2017 : réglementant le stationnement des véhicules sur le parking du hall polyvalent à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'installation d'un abri pour vélos pour la période du mardi 1er août 2017 de 07h00 à 18h00 sur deux emplacements.
- Le 31 juillet 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue François Boudart, 39 (devant la résidence l'Aspérule) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du jeudi 03 août 2017 de 08h00 à 18h00.
- Le 31 juillet 2017 : réglementant le stationnement des véhicules sur le parking du hall polyvalent à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'installation d'un abri pour vélos, pour la période du mardi 08 août 2017 de 07h00 à 18h00 sur deux emplacements.

- Le 01 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Bastogne, 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du lundi 14 août 2017 de 08h00 à 18h00.
  
- Le 01 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Numa Ensch Tesch, 13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un container pour la période du vendredi 04 août 2017 de 07h00 au lundi 07 août 2017 à 18h00.
  
- Le 02 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules Grand Place, 39 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un lift pour la période du vendredi 04 août 2017 de 10h00 à 16h00.
  
- Le 02 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Frassem, 19 à Arlon en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un container pour la période du jeudi 03 août 2017 de 07h00 au samedi 05 août 2017 à 18h00.
  
- Le 03 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Toernich, 75 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du samedi 05 août 2017 de 08h00 à 12h30.
  
- Le 04 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Scheuer, 116 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de démolition, pour la période du mercredi 09 août 2017 de 08h00 au jeudi 08 août 2018 à 19h00.
  
- Le 07 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Scheuer, 116 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de démolition pour la période du mercredi 09 août 2017 de 08h00 au jeudi 10 août 2018 à 19h00.
  
- Le 08 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules Grand-Rue, 72 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 12 août 2017 de 09h00 à 18h00.
  
- Le 08 août 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules au Chemin de la Renterkapell à Waltzing, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'aménagement du site de la Chapelle du Chemin de la Renterkapell pour le compte de la Ville d'Arlon, pour la période du 08 août 2017 à 07h00 au 31 août 2017 à 18h00.
  
- Le 08 août 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules aux dates et endroits suivants : rue du Vallon, 29 à Arlon (Bonnert), en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture en trottoir pour travaux de gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 07 août 2017 à 07h00 au 11 août 2017 à 18h00.
  
- Le 09 août 2017 : réglementant la circulation des véhicules aux dates et endroits suivants : rue de Grass, 50 à Sterpenich, raccordement électrique en date du 09 août 2017 à 07h00 au 11 août 2017 à 18h00, rue d'Etalle, 117F à Sampont, raccordement électrique, en date du 14 août 2017 à 07h00 au 18 août 2017 à 18h00, rue de l'Eperon, 4 à Stockem, raccordement électrique en date du 14 août 2017 à 07h00 au 18 août 2017 à 18h00, en raison d'assurer le bon



déroulement des travaux de génie civil pour raccordements électrique et gaz pour le compte d'Ores.

- Le 09 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Frassem, 6 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du lundi 04 septembre 2017 de 08h00 à 17h00.

- Le 09 août 2017 : réglementant la circulation des véhicules à l'avenue du Bois d'Arlon, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de fibre optique pour le compte du SPW, pour la période du 01 septembre à 07h00 au 29 septembre 2017 à 18h00.

- Le 09 août 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue Basse, rue du Cocher et rue Habergy à Udange, en raison d'assurer le bon déroulement du barbecue de quartier, pour la période du mardi 15 août 2017 de 11h00 à 20h00.

- Le 10 août 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue Basse, rue du Cocher et rue Habergy à Udange, en raison d'assurer le bon déroulement du barbecue de quartier pour la période du mardi 15 août 2017 de 11h00 à 20h00.

- Le 10 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules sur tout le territoire de la commune d'Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de surveillance et/ou réunion de chantier pour la période du 09 août au 31 décembre 2017.

- Le 10 août 2017 : réglementant la circulation des véhicules aux dates et endroits suivants : rue de Meix-le-Tige, lotissement LOTILUX (lot7) à Udange, en date du 11 août 2017 à 07h00 au 21 août 2017 à 18h00, route de la Huuscht, 39 à Barnich, du 17 août 2017 à 07h00 au 23 août 2017 à 18h00, rue du Vicinal, 1 à Bonnert, en date du 18 août 2017 à 07h00 au 24 août 2017 à 18h00, avenue du 10ème de Ligne, 5G (Caserne Callemeyn) en date du 24 août 2017 à 07h00 au 30 août 2017 à 18h00, rue de la Posterie, 50 à Arlon, en date du 24 août 2017 à 07h00 au 30 août 2017 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de voirie, trottoirs et accotements pour raccordements d'eau pour le compte de la SWDE.

- Le 11 août 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules Chemin des Marmottes à Arlon (Weyler), en raison du bon déroulement des festivités de Weyler, pour la période du vendredi 18 août 2017 à 07h00 au dimanche 20 août 2017 à 09h00.

- Le 11 août 2017 : réglementant la circulation des véhicules, rue de la Cova à Arlon (Frassem), en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement à l'égout, pour la période du mercredi 16 août 2017 de 07h00 au mardi 22 août 2017 à 18h00.

- Le 11 août 2017 : réglementant la circulation des véhicules route de Bouillon, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réaménagement de pistes cyclables, pour la période du 16 août 2017 de 08h00 au 25 août 2017 à 17h00.

- Le 11 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Busleyden, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du lundi 14 août 2017 de 07h00 au mardi 15 août 2017 à 18h00.

- Le 11 août 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules aux dates et endroits suivants : rue du Vicinal, 1 à Bonnert, traversée de voirie en date du 16 août 2017 au 25 août 2017, rue du Centre 68 à Frassem, fouilles en voirie en date du 10 août 2017 au 22 août 2017, rue des Faubourgs, 73 à Arlon, fouilles en trottoir - parking en date du 21 août 2017 au 31 août 2017, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture en trottoir pour travaux de gaz pour le compte d'Ores.

- Le 11 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Scheuer, 87 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du vendredi 1er septembre 2017 de 09h00 à 18h00.

- Le 14 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Déportés - église Sacré-Cœur à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un échafaudage pour la période du 21 août 2017 à 07h00 au 1er septembre 2017 à 18h00.

- Le 14 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Lingenthal, 107 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un anniversaire, pour la période du dimanche 03 septembre 2017 de 11h00 à 21h00.

- Le 16 août 2017 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Pietro Ferrero à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture en trottoir et accotement pour travaux de pose de gaine et d'une CV pour le compte de VOO, pour la période du 17 août 2017 à 07h00 au 31 août 2017 à 18h00.

- Le 16 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Netzer, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du jeudi 31 août 2017 à 07h00 au vendredi 01 septembre 2017 à 17h00.

- Le 16 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Etienne Lenoir, 13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du jeudi 17 août 2017 de 07h00 à 18h00 sur une distance de 25 mètres.

- Le 16 août 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue du Bastion, 24 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de raccordement pour le compte de VOO-NETHYS, pour la période du 23 août 2017 à 07h00 au 29 août 2017 à 18h00.

- Le 16 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Palais de Justice (Parking) - porte chaufferie, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux pour la période du mercredi 16 août 2017 de 08h00 au vendredi 15 septembre 2017 à 16h00 sur une distance de 2 emplacements.

- Le 16 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Palais de Justice (Parking) - porte chaufferie, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux pour le compte de la Ville d'Arlon, pour la période du mercredi 16 août 2017 de 08h00 au vendredi 18 août 2017 à 16h00 sur une distance de 2 emplacements.
  
- Le 16 août 2017 : réglementant la circulation des véhicules rue du Maitrank, 16 à Arlon (Bonnert), en raison d'assurer le bon déroulement des travaux et placement d'une grue, pour la période du samedi 19 août 2017 de 07h30 à 20h00.
  
- Le 16 août 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue Sonnetty à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des suites de travaux de remplacement de ligne HT et de raccordements gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 16 août 2017 à 07h00 au 15 septembre 2017 à 18h00.
  
- Le 17 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Nothomb, 14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du vendredi 25 août 2017 de 08h00 à 18h00.
  
- Le 17 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules Grand-Rue, 23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison pour la période du lundi 28 août 2017 de 07h00 au jeudi 31 août 2017 à 21h00.
  
- Le 17 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Diekirch, au niveau du n°110-112 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose d'un échafaudage pour la période du 14, 16 et 17 août 2017 de 07h00 à 18h00.
  
- Le 17 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue du 25 Août, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 26 août 2017 de 08h00 à 20h00 sur une distance de 2 emplacements.
  
- Le 17 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Synagogue, 40 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un raccordement égout pour la période du lundi 21 août 2017 de 08h00 au vendredi 25 août 2017 à 18h00.
  
- Le 17 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Nothomb, 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 19 août 2017 de 08h00 à 11h00 sur une distance de 3 emplacements.
  
- Le 17 août 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses artères de Stockem, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation de la foire aux artisans et à la brocante (22ème), pour la période du dimanche 20 août 2017 de 04h00 à 22h00.
  
- Le 17 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules sur le parking du hall polyvalent à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'installation d'un abri pour vélos, pour la période du mercredi 23 août 2017 de 07h00 à 19h00 sur deux emplacements.

- Le 17 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Bastogne, 1 au 5 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, pour la période du lundi 21 août 2017 à 07h00 au vendredi 08 septembre 2017 à 19h00.
- Le 18 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Musée, 28 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux pour la période du samedi 19 août 2017 de 07h00 à 18h00 sur une distance de 1 emplacement.
- Le 18 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Seymerich, 43 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux pour la période du lundi 21 août 2017 de 07h00 au mercredi 23 août 2017 à 18h00.
- Le 18 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de l'Harmonie, 10 à Stockem, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un container pour la période du vendredi 18 août 2017 de 07h00 au vendredi 08 septembre 2017 à 18h00.
- Le 22 août 2017 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Porte Neuve à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de gaines en trottoir et voirie pour le compte de Proximus, pour la période du 21 août 2017 à 07h00 au 31 août 2017 à 18h00.
- Le 22 août 2017 : autorisant Monsieur BACH Patrice, Directeur de l'Académie de musique d'Arlon à stationner son véhicule (plaque 1CEP889) devant l'entrée de l'Académie de Musique (rampe de la Place des Chasseurs Ardennais), et ce de façon intermittente, en raison des différentes implantations à parcourir de l'Académie de Musique et du chargement et déchargement de matériel de musique et autres, pour la période du 01 septembre 2017 au 30 juin 2018 (année scolaire) (sauf le dimanche).
- Le 23 août 2017 : réglementant le stationnement 2, rue Zénobe Gramme à Arlon, emplacement à l'Entrepôt, nombre de place : 10 (les places devant le petit bâtiment de l'asbl Oasis afin que le tourbus puisse se garer), en raison d'assurer le bon déroulement d'un concert pour la période du 05 septembre 2017 à partir de 10h00 au 06 septembre 2017 à 08h00.
- Le 23 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules sur le piétonnier Grand Rue, 11 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 26 août 2017 de 06h00 à 20h00.
- Le 23 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Seymerich, 37 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du vendredi 1er septembre 2017 de 10h00 au samedi 02 septembre 2017 à 16h00.
- Le 23 août 2017 : réglementant la circulation des véhicules dans diverses rues de Toernich à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du 22ème week-end sportif dans les rues de Toernich les 25, 26, 27 août 2017, pour la période du vendredi 25 août 2017 à partir de 19h00 jusqu'au dimanche 27 août 2017 à 20h00.

- Le 23 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Ermesinde 10, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation de chauffage, pour la période du 23 août 2017 à 07h00 au 25 août 2017 à 19h00 (2 emplacements).
  
- Le 23 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Victor Tesch, 61 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation de châssis de fenêtre, pour la période du 23 août 2017 à 07h00 au 25 août 2017 à 19h00.
  
- Le 24 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Diekirch, devant les numéros 44 et 46 à Arlon, camionnette plaque (1.SXD.104) et remorque, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'électricité, pour la période du 18 septembre 2017 à 07h00 au 27 octobre 2017 à 19h00.
  
- Le 24 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Semois, 40 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 14 septembre 2017 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 25 mètres.
  
- Le 24 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules tout autour de la Plaine des Manœuvres à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de fauchage et de tonte, pour la période du 29 août 2017 à partir de 06h00 à 18h00.
  
- Le 24 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Léon Castilhon, 19 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement pour la période du 27 septembre 2017 de 08h00 à 18h00 sur une distance de 25 mètres.
  
- Le 24 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue Ermesinde, 10 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation de chauffage, pour la période du 23 août 2017 à 07h00 au 08 septembre 2017 à 19h00 (2 emplacements).
  
- Le 24 août 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules Grand Rue, 19 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'ouverture d'un magasin éphémère, pour la période du jeudi 31 août 2017 de 14h30 à 20h00 et du lundi 04 septembre 2017 de 10h30 à 16h00.
  
- Le 24 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules place Léopold à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la manifestation « 2 générations classic 2017 » organisée par l'asbl La Trans tunisienne Historique, pour la période du vendredi 25 août 2017 à 11h00 jusqu'au dimanche 27 août 2017 à 10h30.
  
- Le 24 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Nothomb, 74 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 26 août 2017 de 08 à 18h00.
  
- Le 24 août 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue Franck et avenue de la Gare à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réhabilitation des équipements en voirie

pour le compte de la SWDE et Ville d'Arlon/AIVE, pour la période du 08 août 2017 à 07h00 au 10 novembre 2017 à 18h00.

- Le 24 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Diekirch, devant les numéros 44 et 46 à Arlon, camionnette plaque (1.SXD.104) et remorque en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'électricité pour la période du 18 septembre 2017 à 07h00 au 27 octobre 2017 à 19h00.

- Le 28 août 2017 : réglementant la circulation des véhicules aux dates et endroits suivants : rue du Canal, 4 à Udange, en date du 29 août 2017 à 07h00 au 04 septembre 2017 à 18h00, Chemin de Clairefontaine, 133 à Arlon, en date du 31 août 2017 à 07h00 au 06 septembre 2017 à 18h00, rue de la Schlaus, 6 à Arlon, en date du 30 août 2017 à 07h00 au 05 septembre 2017 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de voirie, trottoirs et accotements pour raccordements d'eau pour le compte de la SWDE.

- Le 28 août 2017 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Bastion, 24 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture en trottoir et accotement pour travaux de raccordement pour le compte de Voo, pour la période du 29 août 2017 à 07h00 au 01 septembre 2017 à 18h00.

- Le 28 août 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue des Déportés, 42 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des suites de travaux de construction d'immeuble pour la période du 25 août 2017 au 30 septembre 2017.

- Le 27 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue de la Semois, 74 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un chargement de matériaux, pour la période du 1er septembre 2017 de 07h00 au 02 septembre 2017 sur une distance de 10 mètres.

- Le 28 août 2017 : interdisant le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, n°17 à 21 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation de toiture, pour la période du 01 septembre 2017 à 07h00 au 30 septembre 2017 à 19h00.

- Le 28 août 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue du Palais de Justice après le croisement de la rue du Marché-aux-Légumes jusqu'au parking passage Nord (limite arrière de l'ancien Palais de Justice) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du BBQ du Concert Musical 2017 pour la période du samedi 26 août 2017 à 13h00 au dimanche 27 août 2017 à 01h00.

- Le 28 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Chasseurs Ardennais, 25 à Stockem à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un conteneur dûment balisé et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier, pour la période du 30 août 2017 à 08h00 jusqu'au 06 septembre 2017 à 20h00.

- Le 28 août 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue d'Arlon 0 Sesselich, en raison d'assurer le bon

déroulement du barbecue annuel, pour la période du samedi 26 août 2017 à 10h00 au dimanche 27 août 2017 à 09h00.

- Le 28 août 2017 : réglementant le chantier rue des Martyrs, 80 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un échafaudage, pour la période du lundi 28 août 2017 à 07h00 au jeudi 31 août 2017 à 20h00.

- Le 28 août 2017 : réglementant le chantier au 25, Square du Hunnebour à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de maçonnerie extérieure, pour la période du 28.08.2017 à 07h00 au 04.09.2017 à 20h00.

- Le 28 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules qui sera interdit rue des Capucins, 32 à Arlon, (3 emplacements), en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 30.08.2017 de 17h00 à 22h00.

- Le 31 août 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules Grand-Rue, 19 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'ouverture d'un magasin éphémère, pour la période du jeudi 31 août 2017 de 14h30 à 20h00 et du lundi 04 septembre 2017 de 10h30 à 16h00.

- Le 31 août 2017 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Schoppach, 65 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture en trottoir et accotement pour travaux de pose de gaine pour le compte de VOO, pour la période du 30 août 2017 à 07h00 au 08 septembre 2017 à 18h00.

- Le 31 août 2017 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules place Schalbert (à l'arrière du Palais de Justice), rue Seyler ainsi que rue du Dispensaire à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des festivités du week-end Gallo-Romain, pour la période du vendredi 01 septembre 2017 à 07h00 au dimanche 03 septembre 2017 à 22h00.

- Le 31 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Joseph Netzer, 37, 35 et 33 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du samedi 02 septembre 2017 de 09h00 à 19h00.

- Le 31 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules qui sera interdit sur 3 emplacements à la rue Porte Neuve, 16 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 31 août 2017 de 07h00 à 22h00.

- Le 31 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules qui sera interdit à la Place Léopold (entièreté du triangle devant l'APJ à Arlon), en raison d'assurer le bon déroulement de la manifestation « Fair Fashion Day », pour la période du samedi 30 septembre 2017 de 09h00 à 22h00.

- Le 31 août 2017 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Centre à Frassem et Route de Luxembourg à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de gaines pour le compte de Proximus, pour la période du 04 septembre 2017 à 07h00 au 29 septembre 2017 à 18h00.

- Le 31 août 2017 : réglementant le stationnement des véhicules rue des Déportés - église Sacré-Cœur à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du placement d'un échafaudage, pour la période du 1er septembre 2017 au 15 septembre 2017 à 18h00.

- Le 31 août 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules aux dates et endroits suivants : rue du Beau-Site, 65 à Waltzing : fouilles en trottoir en date du 31 août 2017 au 10 septembre 2017, Chemin du Bois des Paresseux, 34 à Arlon, fouilles en trottoir en date du 13 septembre 2017 au 22 septembre 2017, rue du Vicinal, 32 à Bonnert : fouilles en trottoir en date du 14 septembre 2017 au 22 septembre 2017, rue Floréal 22 à Arlon : fouilles en trottoir et voirie en date du 19 septembre 2017 au 29 septembre 2017, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture en trottoir pour travaux de gaz et électrique pour le compte d'Ores.

- Le 31 août 2017 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue de la Papeterie et rue des Ecureuils à Heinsch, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réfection de voirie pour le compte de la Ville d'Arlon, pour la période du 04 septembre 2017 à 07h00 au 31 octobre 2017 à 18h00.

- Le 31 août 2017 : réglementant la circulation des véhicules rue Am Eck, 26 à Autelbas à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des journées du Patrimoine 2017, pour la période du 09 septembre 2017 à partir de 07h00 jusqu'au 10 septembre 2017 à 20h00.

- Le 31 août 2017 : réglementant le chantier rue de Schoppach, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la pose d'un échafaudage, pour la période du mercredi 30 août 2017 à 07h00 au vendredi 01 septembre 2017 à 20h00.

- Le 31 août 2017 : réglementant la circulation des véhicules aux dates et endroits suivants : rue Godefroid Kurth, 2A et 2H à Arlon, raccordement électrique en date du 04 septembre 2017 à 07h00 au 07 septembre 2017 à 18h00, rue de la Bick, 9 à Heinsch, raccordement électrique en date du 04 septembre 2017 à 07h00 au 08 septembre 2017 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de génie civil pour raccordement électrique et gaz pour le compte d'Ores.

#### **7. ministration générale : Exploitation de jeux de hasard - licence de classe II - Approbation de la convention avec la sa CIRCUS.**

Monsieur MAGNUS explique qu'il y a un projet de délibération où la sprl EURO 78 voulait avoir une licence en plus, et que le groupe a une licence qui est transférée simplement à Weyler.

Puis le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la convention entre la Ville d'Arlon et la S.P.R.L. EURO 78.

#### **8. CPAS : Utilisation d'une caméra de surveillance au Jardin Social l'Aspérule dans un but de prévention dans le cadre de la protection des biens mobiliers.**



Madame NEUBERG explique qu'il est étonnant de venir avec une telle demande au Conseil communal mais que les faits sont là. Elle explique qu'au niveau du CPAS il y a un jardin social qui permet de faire de l'insertion sociale, en tout cas avec 18 personnes, et un noyau dur qui participent aux ateliers du mardi et du jeudi d'environ 10 personnes. Elle dit qu'ils emploient également deux personnes qui sont sous contrat article 60 et qui préparent des cultures et informent les bénéficiaires. Elle informe que des personnes mal intentionnées s'introduisent dans le jardin pendant la nuit et viennent chercher quelques denrées. Elle ajoute que cela fait déjà quelques années qu'ils sont face à des vols, et elle trouve cela malheureux car cela décourage les gens qui y travaillent au quotidien puisque pour eux c'est une mission qui est assez importante. Elle ajoute que cette année par exemple est riche en courgettes et qu'il y a de très grosses quantités, et que les bénéficiaires de ce jardin grâce aux légumes qui y sont récoltés, sont tant pour la personne qui le cultive comme bénéficiaire mais également pour les personnes bénéficiaires du cpas. Elle trouve cela un peu dommage que des personnes s'y introduisent la nuit pour voler ces légumes. Elle dit que ce qu'ils proposent de présenter devant le conseil communal c'est d'installer une petite caméra de type gibier qui se déclenche automatiquement en cas de présence, et qui servirait à filmer les personnes qui s'y introduiraient entre 16 heures et 9 h du matin, et ceci dans un but de prévention puisqu'il n'y aura pas vraiment de poursuites, mais qu'au moins ils pourront identifier les personnes. Elle explique que c'est Monsieur Jean-Michel BALON, Responsable informatique au CPAS, qui est désigné pour surveiller ces images. Elle trouve que cela est dommage d'en arriver à de telles mesures mais que dans l'intérêt des bénéficiaires et des gens qui bénéficient du CPAS, et que c'est quelque chose qui va peut être les aider. Elle ajoute qu'ils auront également des pictogrammes pour avvertir que le jardin est sous surveillance. Elle précise que ce ne seront pas des caméras comme au centre ville mais plutôt des petites caméras qui seront sur le car port, sur les serres, en matière de dissuasion essentiellement.

Monsieur LAQLII voudrait connaître le coût de l'installation de cette caméra.

Madame NEUBERG répond qu'elle n'a pas le prix exact mais que de mémoire elle en a vu chez Aldi et que ce n'est pas un très gros investissement. Elle rassure sur ce petit investissement car ce n'est pas un gros coût, et précise que c'est plutôt l'aspect dissuasif qui est visé.

Monsieur MAGNUS ajoute que l'installation va tourner autour de 300 à 400 euros à peine.

Madame NEUBERG répond que ce sera même moins cher puisque c'est une petite caméra qui sera installée sur pied.

Monsieur SCHUSTER demande qu'on lui apporte une petite précision, et voudrait savoir si on place la caméra sur le car port des ruches, c'est pour les abeilles et le miel ou pour les légumes.

Madame NEUBERG répond que c'est par rapport à la disposition puisque lorsqu'on rentre dans le jardin social, le car port se trouve un peu en

retrait par rapport aux ruches, et que c'est la disposition optimale pour installer cette caméra afin de balayer le maximum de surface.

Monsieur SCHUSTER demande si ce n'est pas près de l'ancien bâtiment des combustibles de l'armée.

Madame NEUBERG répond que pas du tout et explique que quand on est sur le jardin social on a les bâtiments sur la gauche, et on a le car port et les ruches en retrait du jardin, et qu'on est à l'arrière du cimetière.

Madame SAUCEZ demande pourquoi ce ne serait que dans un but préventif uniquement.

Madame NEUBERG estime qu'ils sont là d'abord pour faire de la dissuasion et pas de la répression. Elle ajoute que les images sont quand même conservées pendant un mois au sein du CPAS et qu'ils pourraient identifier les personnes, mais qu'ici pour le moment ils ne sont pas dans des vols de trois tonnes d'oignons ou autres, elle insiste sur le fait qu'il s'agit de prévention pour simplement dire aux autres que ce qu'ils font n'est pas très sympathique car il y a des gens qui travaillent là, et qu'il y a des bénéficiaires qui récoltent aussi ces légumes. Et elle ajoute que de toute façon les images sont stockées et qu'ils pourront en prendre connaissance.

Madame SAUCEZ demande si pour les personnes qui ont été filmées la nuit, il y aura une suite et si on va leur dire quelque chose ou pas, si on va leur dire de faire attention.

Madame NEUBERG répond que s'ils ont des images, car peut-être qu'il n'y en aura plus suite au placement de la caméra qui dissuadera les voleurs, à ce moment-là oui ils consulteront.

Monsieur MAGNUS ajoute que dans un premier temps c'est surtout dissuasif, et qu'on le voit bien avec les caméras qu'on a mis au centre ville, car on a quand même beaucoup moins de méfaits que ce que nous avions avant, et trouve que cela donne une sécurité beaucoup plus grande à notre centre ville ou aux endroits où elles sont installées un peu plus loin que le centre ville, et qu'ici cela va être le même phénomène, du moins il l'espère.

Puis le Conseil communal, à l'unanimité, décide d'autoriser l'utilisation d'une caméra au jardin social du CPAS d'Arlon, rue de Diekirch, 192 à 6700 Arlon.

**9. Travaux communaux : Marché de Travaux : Amélioration d'une voirie agricole - chemin de Seylerhoff. Approbation du cahier des charges, des conditions et du mode de passation modifiés suivant la nouvelle législation des marchés publics en vigueur depuis le 30 juin 2017.**

Monsieur BALON explique que la première partie a déjà été exécutée et que dans ce cas-ci nous entamons la deuxième phase de cette voirie agricole au chemin du Seylerhoff. Il dit que nous devons recommencer le dossier et la mise en adjudication, et que l'on tiendra compte des modifications qui ont été apportées dans la réglementation des marchés publics en date du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Monsieur MAGNUS rappelle cette réglementation qui les oblige à repasser au Conseil communal.

*Puis le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :*

Article 1er : *D'approuver le cahier des charges N° MT-PNDAPP/17-1443, modifié suivant la nouvelle législation sur les marchés publics, et le montant estimé du marché "Amélioration d'une voirie agricole - chemin du Seylerhoff", établis par l'auteur de projet, le Bureau TMEX, Rue Woïwer, 307 à L - 4687 DIFFERDANGE. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 175.342,50 € hors TVA ou 212.164,43 € TVA 21% comprise.*

Article 2 : *De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.*

Article 3 : *D'approuver les critères de sélection qualitative et d'attribution tels que précisés dans le cahier spécial des charges.*

Article 4 : *De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante, le SPW - DGO3 - Département de la Ruralité et des cours d'eau, Avenue Prince de Liège, 15 à 5100 NAMUR.*

Article 5 : *De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017 par modification budgétaire.*

**10. Travaux communaux : Marché de Travaux : Aménagement d'une aire multisport à Fouches. Approbation du cahier des charges modifié, des conditions et du mode de passation suivant la nouvelle législation des marchés publics en vigueur depuis le 30 juin 2017.**

Monsieur BALON explique qu'il s'agit d'un dossier qu'il gère avec Monsieur PERPETE et Monsieur TRIFFAUX, et rappelle qu'ils avaient prévu la création d'une aire multisports à Fouches, mais à un endroit qui était peut-être moins adéquat à partir du moment où nous avons eu la possibilité d'acheter un terrain qui s'est trouvé mis en vente à cause du décès des propriétaires, terrain qui jouxte l'école. Il dit que l'achat de ce terrain a été finalisé au cours du premier trimestre 2017 et que nous avons interrogé Infraspport pour voir si on pouvait modifier l'implantation de cette aire d'à peu près 200 mètres en la ramenant depuis le croisement du centre de Fouches, juste à côté de l'école, ce qui permet d'avoir à la fois une aire multisports pour l'école. Il rappelle qu'avec Monsieur TRIFFAUX ils viennent de terminer les deux phases de la rénovation et de l'extension de l'école de Fouches, et qu'à côté du terrain de football, le dossier est introduit à Infraspport. Il ajoute qu'Infraspport leur a donné l'autorisation de procéder à cette modification, et que c'est donc le projet tel qu'il a été présenté en son temps, légèrement amélioré au niveau d'une aire de parcage, qui pourra être intégrée pour les enseignants, et que deux ou trois jeux seront intégrés pour les enfants de 4, 5 ou 6 ans. Il dit que pour le reste, ils restent dans le budget prévu et que le subside reste ce qu'il était prévu, c'est-à-dire de l'ordre de 75%. Il dit qu'on va réintroduire le dossier auprès d'Infraspport qui a déjà marqué un accord au préalable, ainsi que le Ministre, et que normalement au premier trimestre 2018 ce chantier devrait être réalisé. Il pense que cela nous permettra, là où c'était prévu initialement, de récupérer

deux places à bâtir, ce qui dans une commune comme Arlon n'est pas négligeable.

Monsieur PERPETE voudrait rappeler au Conseil communal, cette question que l'on se pose souvent au sujet des plaines de jeux et qui intéresse tout le monde ; on travaille de trois façons ; il y a des projets comme ceux-ci qui s'appellent des aires multi sports et qui dépendent d'Infrasport à la Région Wallonne. Il dit qu'on a plusieurs de ces projets encore en cours, dont un à Sampont, un au Galgenberg, avec des auteurs de projet désignés etc, encore faut-il que les projets soient menés à bien et qu'on obtienne des subsides. Il dit qu'au niveau des montants on n'est pas loin des 200.000 euros pour des jeux principalement. Il explique que le deuxième axe sur lequel on travaille, particulièrement avec Monsieur TRIFFAUX, Monsieur BALON, Madame GOFFINET, c'est qu'on essaie d'équiper les écoles en jeux qui sont principalement destinés aux enfants de l'école pendant les récréations, le temps de midi etc, mais qui sont aussi souvent ouverts dans les villages pour tout le monde car ces jeux sont des infrastructures publiques. Il dit qu'on le fait avec ou sans subsides grâce à un plan pluriannuel qu'on essaie de régler, et qu'il y a l'implantation des jeux et aussi leur entretien et leur remplacement, ce qui n'est pas toujours facile. Il dit qu'on mène aussi des actions ponctuelles alors à certains endroits car on ne pourra pas avoir des aires multisports partout ou alors cela prendra beaucoup trop de temps. Il dit que l'on procède alors sur fonds propres à des achats de jeux que l'on place comme par exemple au parc Léopold, où au début de l'été on a placé un deuxième jeu à un endroit central. Puis il dit qu'on le fera ailleurs aussi. Il relate que Monsieur MEDINGER était intervenu au dernier Conseil communal en ce qui concerne l'école de Barnich, et qu'il y avait des jeux à y prendre mais que maintenant l'école est située entre Barnich et Sterpenich. Il dit que les enfants qui sont à l'école là, les jeux pour eux c'est bien mais que pour les enfants du village lorsqu'ils ne sont pas à l'école, c'est moins bien. Il dit que c'est des questions de ce genre que l'on se pose et que l'idéal serait peut-être de réaliser une aire multisports. Il pense qu'on peut l'envisager et en faire la demande, mais qu'en tout cas les enfants ne peuvent pas attendre l'aboutissement éventuel du dossier multisports parce qu'alors on serait à un délai de plusieurs années. Il ajoute qu'on essaie d'avoir aux budgets communaux extraordinaires des achats de jeux et qu'après il faut les placer etc...Il doit dire qu'il aimait bien comment cela se passait à une époque un peu plus ancienne mais que beaucoup de choses ont changé depuis lors à cause notamment des normes de sécurité etc. Il explique qu'on avait une équipe d'ouvriers communaux qui ne faisaient que ça, ils plaçaient des jeux, ils les entretenaient etc, mais que maintenant c'est devenu compliqué, et que plus personne ne veut le faire parce qu'il faut être agréé pour les normes de sécurité etc. Il s'adresse aux anciens, avec André que tout le monde appelait Fernandel, il dit qu'il ne faisait que cela à l'époque. Il ajoute qu' s'il y avait par exemple un toboggan cassé à Heinsch aujourd'hui, si on avait les pièces etc, la semaine prochaine il pouvait être remplacé. Il explique que dans le système des marchés avec des firmes ce n'est plus aussi simple, si par exemple il y a un jeu qui est cassé, on espère que le fournisseur suédois n'est pas en faillite, que l'intermédiaires a toujours les pièces, qu'on n'a pas changé d'importateur et que la société n'a pas été rachetée à Singapour, et que peut être alors si on fait un marché il ne soit pas annulé, ...Et bien pendant ce temps les enfants ne comprennent pas et les enfants encore moins, dit-il.

Monsieur KARENZO se réjouit de ce type de projet car une aire multisports dans ce style a tout son intérêt d'un point de vue social dans nos villages puisque c'est un lieu de rencontre. Il dit que personnellement il préfère voir ses enfants dans ces aires multisports plutôt que devant la télévision ou devant leur tablette. Il dit qu'il va encore plus loin, que c'est un peu utopiste mais qu'on est là aussi pour rêver, et explique qu'il placerait des fontaines d'eau potable près de ces plaines de jeux car cela permettrait aux enfants de se désaltérer pendant qu'ils font du sport. Il dit que c'est son petit côté rêveur mais que pourquoi pas...Il ajoute que son point d'attention c'était surtout par rapport au revêtement de ces aires multisports, et voudrait savoir avec quel type de revêtement ils sont faits ?

Monsieur BALON répond que c'est fait avec un hydrocarboné drainant. Il ajoute qu'il y est déjà à la plaine de jeux de Viville ou à celle de Frassem, et explique que c'est un revêtement tout à fait drainant et souple qui peut même être coloré, et il trouve cela magnifique.

Monsieur PERPETE ajoute que la suggestion sur la fontaine de boisson n'est pas utopique, mais qu'ici c'est un projet qui est déjà avancé, subsidié et qu'il ne faut pas y toucher à ce stade-ci, que par contre après on peut y rajouter des choses par nous-mêmes, là et ailleurs. Il ne croit pas que ce soit impossible.

Monsieur MAGNUS rajoute qu'ici on est à côté de l'école, elle n'est pas n'importe où cette plaine multisports.

Monsieur TRIFFAUX situe le terrain et explique que c'est, lorsqu'on regarde l'école, celui qui est sur la droite, et qu'on a le long de l'école une allée qui permet aussi d'aller au terrain de football, que c'est le terrain qui est juste à droite. Il ajoute qu'on a eu l'occasion de l'acheter, et qu'on va faire l'un ou l'autre parking à front de voirie pour améliorer le nombre de parkings à l'école de Fouches parce que là aussi il y a de la demande. Il dit qu'il y a un peu de végétation qui est prévue, et qu'il y a l'aire multisports avec l'aire de jeux. Il ajoute qu'il y a également un banc de prévu pour les gens qui désireraient s'asseoir etc, et que dans la pointe du terrain qui est une partie plus difficile à utiliser, il est prévu d'y aménager un jardin potager pour les enfants de l'école. Il ajoute que c'est ce qui a été prévu sur plan et que c'est l'aménagement tel qu'il s'en souvient.

*Puis le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :*

Article 1er : *D'approuver les documents (le cahier des charges N° 2017-017 (MT-PNDAPP/17-1440 et l'avis de marché) et le montant estimé du marché "Aménagement d'une aire multisport à Fouches", établis par l'auteur de projet, IMPACT, Rue des Chasseurs Ardennais, 32 à 6880 Bertrix. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 155.633,10 € hors TVA ou 188.316,05 € TVA 21% comprise.*

Article 2 : *De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable et d'approuver les critères de sélection qualitative et d'attribution tels que détaillés dans le cahier spécial des charges.*

Article 3 : De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiaire SPW - Département des infrastructures subsidiées DGO 1.75 - Direction des Infrastructures Sportives, Boulevard du Nord, 8 à 5000 NAMUR.

Article 4 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 761/721-60/20177019.

Article 5 : Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

**11. Travaux communaux : Marché de Services : Désignation d'un auteur de projet pour la création de nouveaux columbariums et d'espaces de dispersion dans les cimetières de la Ville d'Arlon. Approbation des conditions et du mode de passation.**

Madame GOFFINET explique que ce dossier ne se limite pas uniquement à des columbariums, et qu'ils avaient décidé cette année-ci de commander des nouveaux columbariums pour les placer dans différents cimetières. Elle explique qu'il faut savoir qu'il y a 17 cimetières actuellement à gérer, et il lui semble important d'avoir un auteur de projet qui prenne en charge toute la gestion de ces cimetières pour l'aménagement, que ce soit pour l'aménagement des columbariums, des caveaux à urnes, et d'autres aménagements comme par exemple une parcelle des étoiles. Elle trouve qu'il est important d'avoir une gestion globale pour l'avenir de nos cimetières, et que ce ne soit pas simplement de poser à un endroit précis des columbariums ou des caveaux à urnes, mais qu'il y ait une réflexion sur l'intégration des différents espaces dans un cimetière, que ce soit les espaces mémorial, les espaces de dispersion des cendres. Elle explique qu'on voudrait avoir dans chaque cimetière de la ville un espace pour disperser les cendres, puisqu'actuellement il n'est possible de le faire uniquement que dans le cimetière d'Arlon, alors que les gens sont attachés à leur village, elle trouve qu'il est essentiel d'avoir la même offre en matière de funérailles à offrir à tout le monde.

Monsieur MAGNUS rajoute qu'il y a une forte demande pour les Columbariums et il pense que c'est important pour nous de devoir anticiper.

Monsieur MEDINGER demande en quoi consistent les columbariums placés dans le talus.

Madame GOFFINET précise qu'il y a des cimetières qui sont en pente ou qui sont à étages sur différents niveaux, et explique que c'est simplement le fait d'utiliser le mur de soutènement pour avoir les columbariums, plutôt que d'avoir un mur au milieu du cimetière où on a les petits caveaux qui apparaissent, et que c'est vraiment le but d'avoir une gestion intégrée des monuments dans l'espace. Elle signale que ce n'est pas la seule réflexion qui est menée en ce moment sur les cimetières, et que d'ailleurs la Commission communale des cimetières de sauvegarde des monuments s'est déjà réunie à deux reprises. Elle dit qu'elle travaille d'arrache-pied pour identifier toutes les sépultures d'importance locale et que plusieurs cimetières sont analysés. Elle ajoute que l'objectif c'est d'avoir pour chaque sépulture d'importance locale un petit panneau didactique explicatif sur ce qu'est la tombe et pourquoi elle est comme cela, quelle est son histoire etc , et cela permet d'avoir des panneaux d'identification à

*l'entrée de chaque cimetière. Elle dit que si on arrive au cimetière d'Arlon, quand on nous parle du carré douze, on ne sait pas très bien où cela se trouve, donc ce système permet aux personnes qui circulent dans les cimetières d'identifier les différentes tombes. Elle dit qu'il faut savoir que le cimetière d'Arlon est très régulièrement visité, et qu'on nous demande très régulièrement d'organiser des visites guidées à l'office du tourisme dans les cimetières. Elle informe que lors de la dernière visite qui a eu lieu fin août, il y a eu 35 participants rien qu'à cette visite-là, et elle dit qu'au niveau du cimetière d'Arlon on a un petit bijou, il se dit que nous avons le petit Père-Lachaise de Wallonie. Elle ajoute qu'il y a tout de même 6 hectares à découvrir.*

*Puis le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :*

*Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MS-PNSPP/17-1448 et le montant estimé du marché "Désignation d'un auteur de projet pour l'aménagement de columbariums et d'aires de dispersion dans les cimetières de la Ville d'Arlon". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 25.000,00 € hors TVA ou 30.250,00 € TVA 21% comprise.*

*Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable avec consultation de 5 prestataires de services.*

*Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2017, article 878/721-60/20178012.*

**12. Travaux communaux : Exécution de Travaux : Egouttage rues des Deux Luxembourg et de Bastogne, égouttage rues Sainte-Croix et du Musée, égouttage rue du Maitrank - phase 2. Approbation des décomptes finaux des travaux, du montant de la quote-part communale à souscrire au capital de l'AIVE et de la libération annuelle des parts de la catégorie F.**

Monsieur MAGNUS rappelle ce chantier en bas de la rue des Deux Luxembourg et de la rue de Bastogne qui a permis aux gens de ce coin d'Arlon de ne plus avoir d'eau dans leurs caves.

Monsieur BALON souligne que pour tous les travaux qui sont faits dans le cadre de l'AIVE avec les aides de la Société publique de gestion des eaux, nous devons payer notre juste quote-part l'année qui suit la réception provisoire des travaux. Il dit que l'argent est avancé par la SPGE qui nous demande ensuite d'intervenir, et il précise que pour les travaux qui ont été faits rue des Deux Luxembourg, rue de Bastogne, rue Sainte-Croix, rue du Musée et une partie de la rue du Maitrank, il faut les payer maintenant et ajoute que ces travaux seront réalisés en 2016.

Monsieur MAGNUS ajoute que cela s'est fait par la souscription de parts.

*Puis le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :*

Article 1er: D'approuver les décomptes finaux des travaux au montant global de 938.306,37 € hors TVA dont 667.613,86 € pour l'égouttage rues des Deux Luxembourg et de Bastogne, 237.494,86 € pour l'égouttage rues Sainte-Croix et du Musée et 33.197,65 € pour l'égouttage rue du Maitrank - phase 2.

Article 2 : De souscrire 12.867 parts de la catégorie F de 25 € chacune au capital de l'organisme d'épuration agréé, l'AIVE, correspondant à sa quote-part financière dans les travaux susvisés, soit 321.675 €.

Article 3 : De charger le Collège Communal de libérer annuellement le montant souscrit à concurrence d'au minimum 1/20ème de cette souscription jusqu'à la libération totale des parts suivant le tableau repris en annexe.

### **13. Travaux communaux : Plan d'investissement communal - Approbation de la modification du PIC 2017-2018.**

Monsieur MAGNUS précise que le plan d'investissement communal est appelé maintenant PIC 2017-2018 avec quelques petites modifications dans l'attribution des montants, il rappelle que la dernière fois il avait dit que le Ministre avait dit qu'il était possible de prévoir l'investissement jusqu'à 150% du montant du subside accordé et que nous avons évidemment travaillé pour ce faire.

Monsieur BALON précise qu'était déjà repris l'égouttage et la réfection de la voirie de la rue de la Vallée à Fouches, et dit qu'on en a parlé au deuxième point de l'ordre du jour, l'égouttage des rues Hammelsmarsch et de l'Eau à Barnich, et diverses rénovations d'égouttage, auxquelles il ajoutent une partie du centre de Fouches c'est-à-dire la phase deux de la rue des Four à Chaux et une partie de la rue de Hachy, en complément de ce qui est de la rue de la Vallée, et la rue de Clairefontaine à Arlon qui en a bien besoin dit-il. Il ajoute qu'on s'étonne souvent de voir comment cela se passe dans notre commune quand on voit ce qui se passe à la télévision dans d'autres communes de la Région Wallonne où il y a des inondations, et il rappelle que nous avons bien travaillé à Arlon sur les réseaux d'égouttage depuis l'an 2000. Il dit qu'ils ont résolu à peu près tous les problèmes et qu'on n'entend plus parler de gros problème d'inondation ou d'eau dans les caves etc, et précise que tout cela a été résolu pour ce qui est de toutes les eaux de ruissellement et d'égouttage qui vont vers la Meuse; Il rappelle qu'on a investi 55 millions d'euros sur les 16 dernières années. Il informe qu'on est en train d'attaquer le Rhin à partir du Village de Barnich, Sterpenich, Weyler, Clairefontaine etc, puisque la ligne crête est l'avenue de Longwy à Arlon, et précise que les études sont terminées et qu'elles ont couté 450.000 euros. Il ajoute que les premières réalisations sont en cours notamment à la rue du Bourg, ainsi qu'avec une nouvelle station d'épuration à Sterpenich.

Monsieur MAGNUS rajoute Waltzing.

Monsieur BALON précise qu'à Waltzing une nouvelle station d'épuration sera terminée fin octobre et sera inaugurée aux alentours du printemps prochain. Il informe qu'on aura fait passer l'équivalent du village de Waltzing de 1500 équivalent habitants à 4.300 équivalent habitants, et termine en disant que nous sommes optimistes sur le développement de notre ville.



Puis le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :

Article unique : D'approuver la modification du Plan d'Investissement Communal 2017-2018 en retenant les investissements suivants :

1. Égouttage et réfection de la voirie de la rue de la Vallée à Fouches	1.371.746,22 € TVAC
2. Égouttage des rues Hammelsmarsch et de l'Eau à Barnich (Dossier SPGE)	336.590,00 €
3. Réhabilitation de l'égouttage de divers endroits (Dossier SPGE)	314.125,00 €
4. Réhabilitation de l'égouttage du centre de Fouches - phase 2 (Dossier SPGE)	125.875,00 €
5. Aménagement de la rue de Clairefontaine à Arlon	483.667,22 € TVAC

**14. Biens communaux : Approbation d'un plan de bornage des propriétés de la SWDE sises à Stockem, route de Bouillon à Arlon.**

Monsieur MAGNUS rappelle que la SWDE a voulu qu'on borne des propriétés à Stockem et qu'un bureau d'expertise assermenté a fait le plan de bornage.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le procès-verbal de bornage dressé le 16 décembre 2016 par la SPRL Bureau DONY, Expertise assermentée.

**15. Biens communaux : Site de la rue de Lorraine / avenue du Bois d'Arlon à Schoppach : vente, pour cause d'utilité publique, à IDELUX : Décision définitive et approbation du projet d'acte.**

Monsieur MAGNUS dit que ce point était déjà passé en séance de Conseil communal. Il rappelle le montant de 3.500.000 € auquel il faudra sans doute retirer une partie des coûts de dépollution. Il ajoute que ces coûts de dépollution sont répartis en deux parts, entre Idélux et la Ville d'Arlon. Pour la Ville d'Arlon ce coût sera limité à 300.000 €. Ensuite il explique que deux actes doivent être passés : un bail emphytéotique pour une surface d'environ 4ha qui devra être passé entre la Ville d'Arlon et la DNF. Ensuite la Ville d'Arlon « propriétaire » et la DNF « locataire » cèdera son droit de propriété à Idélux pour un montant qui est d'un euro symbolique en quelque sorte. Par contre, il explique que le reste de la parcelle est vendu pour les montants déjà mentionnés.

Puis le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

1. définitivement de vendre de gré à gré à IDELUX, au prix de 3 500 000 euros, les biens communaux cadastrés ARLON - 6ème Division - Heinsch - Section C - n°s 1620 / 03 B, A 8, B 8, L 8, Z 3, 1247 A / 04, 1247 / G, 1247 / F et les lots non cadastrés DP1 et DP2, tels que repris sous le lot 1 au plan de mesurage et de division « rue de Lorraine à Arlon » dressé le 19 décembre 2016 par Madame Valérie BERNES, Géomètre Expert GEO 0040572 et modifié en dernier lieu sous l'indice C le 03 mai 2017.
2. d'approuver le projet d'acte de vente.

3. de dispenser Monsieur le Conservateur des Hypothèques de prendre inscription d'office du fait de cette vente.

**16. Circulation routière : Adoption d'une modification au règlement général sur la circulation routière : Interdiction d'arrêt et de stationnement dans une partie de la rue des Lilas (Galgenberg).**

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, arrête :

Article 1er : L'arrêt et le stationnement sont interdits, rue des Lilas, à hauteur des maisons n°s 19 à 23 et n°s 35 à 57 ».

La mesure sera matérialisée par le placement de signaux E 3.

Article 2 : La présente sera soumise, en trois exemplaires, à l'approbation du Ministre Wallon des Transports.

**17. Service urbanisme : Demande de permis d'urbanisme de la sprl PROPHIL IMMOBILIERE pour un projet sis Rue des Blindés à Schoppach - modification et création de voirie - arrêté ministériel du 22 août 2017 acceptant, sur recours, la demande de création et de modification de voirie.**

Monsieur MAGNUS rappelle que l'ensemble du Conseil avait décidé que le permis d'ouverture de voirie à la rue des Blindés soit refusé. Il ajoute que nous avons reçu une décision du Gouvernement Wallon qui ne va pas dans le sens souhaité par le Conseil puisqu'il a cassé notre décision. Il veut reprendre certains éléments de la décision du Ministre qui semblent particulièrement intéressants. Il souhaite lire le texte afin de rester conforme à l'esprit du texte. Selon sa façon à lui de l'interpréter, il ajoute que l'esprit qui est dans ce texte c'est de dire : « Moi je ne traite que du maillage des chaussées en question, mais je ne traite pas dans l'ensemble les autres problèmes qui sont relevés par les différents habitants, qui ont remis des pétitions et qui ont évidemment répondu à l'enquête publique ». Il lit ensuite à l'assemblée les passages qu'il a trouvé intéressants : « Considérant qu'à ce propos l'article 1<sup>er</sup> du décret précise que le décret voirie a pour but de préserver l'intégrité, la viabilité et l'accessibilité des voiries communales ainsi que d'améliorer leur maillage (il précise que ce terme est important). Il relève la nécessité de renforcer le maillage des voiries communales pour rencontrer notamment les besoins de mobilités douces actuelles et futures. L'article « untel » stipule quant à lui que la décision d'accord sur la création de la modification de voirie tend à assurer ou à améliorer le maillage des voiries. Il considère que les questions d'augmentation de trafic, (il précise que c'est justement ces questions qui ont amené le Conseil prendre la décision qui a été prise), de mobilité, de conception du système d'égouttage, de gestion des nuisances lors du chantier, et de stabilité du terrain relèvent du permis d'urbanisme ; donc ne relèvent pas du décret voirie et de la décision qu'il prend. Il ajoute qu'en clair le Ministre dit qu'il ne traite que d'un problème qui est le maillage des voiries, et qu'il ne s'occupe pas de l'ensemble des autres raisonnements que les riverains et nous-mêmes avons évoqués. Il explique que le Collège a donc décidé, en date du 04 septembre 2017, de refuser le permis d'urbanisation. Il précise que c'est une compétence du Collège. Suite à

cela, soit le Ministre va estimer que nous avons raison, si c'est le cas c'est terminé lors de cette étape-là, et Prophil Immobilier peut encore aller en recours au Conseil d'état. Il ajoute que là, il y a deux procédures, une procédure de suspension qui suspend la décision, et une procédure d'annulation qui elle annule la décision, mais qui n'est pas suspensive. Il poursuit en disant que si malheureusement le Ministre ne va pas dans notre sens, nous avons les mêmes droits, et nous pouvons aussi aller au Conseil d'Etat afin de demander l'annulation de la décision du Ministre. Il ajoute que pour tout cela il y a bien entendu des délais, et que si le Gouvernement confirme le refus du Collège et que le demandeur va en recours d'annulation devant le Conseil d'Etat, c'est un délai de 60 jours à dater de la décision qui a été prise. Il dit qu'on pourrait aller en recours mais qu'on estime qu'il vaut mieux travailler par le permis d'urbanisation que nous avons refusé. Il ajoute que nous devons maintenant attendre 30 jours pour voir comment va se positionner la sprl Prophil Immobilier (si elle va ou non en recours).

Monsieur LAQLII dit que dans le recours introduit par la sprl on voit qu'au départ la Ville était d'accord mais qu'après il y a eu un revirement. Ensuite il demande sur quelle base nous avons refusé le permis de bâtir la deuxième fois et si la décision est bien « bétonnée » pour que le Ministre ne la casse pas encore une fois.

Monsieur MAGNUS répond à M. LAQLII qu'il est en train de reprendre les arguments de la partie adverse et Monsieur LAQLII lui répond qu'il vaut mieux faire l'avocat du diable pour être certain que le Ministre ne casse pas notre décision. Monsieur PERPETE lui dit que cela ne peut pas se faire en séance publique.

Monsieur MAGNUS poursuit et dit qu'il ne va pas reprendre tous les arguments de la partie adverse. Il peut juste lui dire quels sont les arguments que nos services ont utilisés pour refuser le permis d'urbanisation. Il ajoute qu'il y a une dizaine de pages de motivation pour cela. Il ajoute qu'il ne peut pas répondre à tous les arguments de la partie adverse, mais que si un jour on doit le faire devant le Conseil d'Etat on le fera.

Monsieur SCHUSTER remercie le Collège d'introduire un refus pour le permis d'urbanisation. Il ajoute que dans cette affaire, il pense qu'on se paie la tête à la fois des membres de ce Conseil qui a dit non à l'unanimité, et aussi en grande partie des riverains, ces riverains qui ont déposé 162 réclamations, 2 pétitions, et 2795 signatures. Il poursuit en disant qu'il est venu lire ce matin-même une partie de cet énorme document et qu'il y a relevé certaines choses qui lui paraissent un peu bizarres et en opposition avec les différentes mesures qui ont été prises. Il poursuit en disant que c'est un lotissement situé en zone boisée qui est enclavé entre la N82, la rue des Blindés, prolongée par le chemin de Schoppach à Stockem, et sa passerelle pour piétons au-dessus de la N82 et le Chemin Noir. Il comprend que si on veut faire un lotissement, puisqu'il est enclavé, que l'on augmente la prolongation des voiries. Il parle ensuite du milieu biologique et dit que c'est une zone boisée et humide, qui présente comme le dit le rapport, des aulnaies marécageuses, des boulaies à sphaignes et également pas mal de pins sylvestres. Il rappelle ensuite à l'assemblée que la Région Wallonne préconise la préservation des zones humides et de la biodiversité, car elle

est considérée comme incomparable (il précise que c'est l'adjectif indiqué). Il ajoute que le Conseil de l'Europe recommande de protéger la biodiversité, et particulièrement les zones humides. Il rappelle qu'à 150m de là il y a une zone protégée, et le camp militaire de Lagland qui est à 150m. Il en vient ensuite à l'étude d'incidence environnementale pages 46 - 47 - 48 et cite : « Tous les végétaux, les arbres et les plantes qui poussent là, de même que tous les animaux présents sur le site, c'est notre patrimoine biologique ». Il dit que ce patrimoine biologique va être réduit et abîmé de la sorte. Il parle ensuite de la superficie du lotissement qui est de 1ha075 et où on va construire cinq lots d'immeubles, cela fera une hauteur de plus de 21m, plus haut que les arbres. Toujours d'après le rapport, il dit que la densité résidentielle nette va varier de 55 à 63 logements par hectare, soit six fois plus que la rue des Blindés. Par rapport à l'aménagement d'un parking paysager il trouve qu'il vaudrait mieux préserver le paysage au lieu du parking. Si on détourne le Ravel il explique que nous allons perdre l'assiette du tram pour le Ravel qui va aller en Gaume. Il poursuit : « On parle de sécurité, comment va-t-on améliorer la sécurité ? Par des zones 20... les zones 20 pour le nombre de véhicules qui vont circuler... ». Il ajoute qu'il y a des zones 20 en ville et qu'il se fait flasher quand il fait du vélo à du 22km/h. Il ajoute encore qu'on va créer des zones de refuge, cela signifie que la voirie n'est pas très étroite et comme en montagne, il y aura des refuges pour les croisements de véhicules ou bien un caniveau central qui va servir de ralentisseur. Il dit que ce qui l'a aussi surpris c'est l'égouttage. Il lit : « Les eaux de pluies seront récoltées dans des citernes et le surplus sera infiltré dans le sol du terrain ». On va réalimenter les marais dit-il. Il termine : « Un lotissement dans un bois, comme pour un autre dossier - un hôpital au milieu des champs... je m'interpelle à propos de tous ces projets immobiliers que je ne trouve pas opportuns ».

Monsieur MAGNUS dit à Monsieur SCHUSTER qu'il a repris une grande partie des arguments qui ont été développés par les services de Madame FRANCESCANGELI et Madame Anne-Catherine GOFFINET, Echevine de l'Urbanisme. Il dit que tous ces arguments sont évidemment repris dans la décision qui a été prise en matière de refus de permis d'urbanisation, que ce soit la densité, la localisation, les gabarits, les conditions d'aménagements, les prescriptions et les avis extérieurs. Il ajoute qu'il y a également sur le site des espèces d'orchidées protégées. Il poursuit et dit qu'à présent la décision appartient d'abord à la sprl, de savoir si oui ou non elle va en recours contre notre décision. Et dans un deuxième temps, si elle va en recours, voir ce que le Ministre décidera. En fonction de ce que le Ministre décidera il faudra voir ce que le Conseil d'Etat décidera.

*Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de l'arrêté du Gouvernement wallon du 22/08/2017.*

**18. Service jeunesse : Commission CLE : Approbation du programme de coordination locale de l'enfance.**

Monsieur TRIFFAUX rappelle que la Ville d'Arlon a mis sur pied une commission communale de l'accueil de l'enfance et que nous avons adhéré au programme CLE (Coordination Locale de l'Enfance). Il explique que Madame Brigitte ADAM, notre Coordinatrice jeunesse, a réalisé un important travail préparatoire qui a débouché sur une réunion rassemblant les acteurs qui

œuvrent dans le secteur de l'accueil de l'enfance dans notre commune ; et cela en présence d'une représentante de l'ONE. Ils ont établi un programme CLE qui est transmis officiellement à la commune pour information et approbation. Il ajoute qu'en consultant le dossier on peut constater que c'était surtout un état des lieux de ce qui existe dans la commune, une description de tous les services qui sont rendus par toutes les associations en matière d'accueil extrascolaire essentiellement. Il poursuit en disant qu'à travers ce programme, il s'agit surtout de susciter le dialogue et les échanges entre les opérateurs de l'accueil, et éventuellement de dégager des synergies pour apporter des améliorations. Il rappelle qu'en ce qui nous concerne, l'objectif de la démarche est surtout de permettre à un opérateur qui le souhaiterait de prétendre aux subsides qui sont octroyés par l'ONE. Il explique que pour ce faire il doit répondre à des critères bien précis et compléter un dossier administratif spécifique. Il cite pour exemple l'asbl « Accueil pour tous » qui est dans le cas. Cette asbl est installée rue de Sesselich et c'est une association qui gère l'accueil extrascolaire de l'Athénée. Ils ont demandé les subsides à l'ONE et l'ONE nous demande d'informer l'assemblée de cela ? et de confirmer que nous continuons dans le programme CLE. Il dit qu'il n'y a bien entendu pas de problème. Monsieur TRIFFAUX ignore si dans le futur d'autres opérateurs voudront également franchir le pas mais il dit que lors de la réunion, cette asbl semblait être la seule intéressée à aller dans ce sens.

Monsieur LAQLII dit que le groupe Ecolo se réjouit pour cette adhésion. Il rappelle qu'ils l'avaient demandé il y a trois ou quatre ans et cela avait été refusé, il dit alors qu'il vaut mieux tard que jamais.

Monsieur TRIFFAUX lui explique que nous ne sommes rentrés là-dedans qu'à partir du moment où il y a eu une demande. Mais pas une demande du groupe Ecolo, mais bien une demande d'un opérateur qui était intéressé par une subsidiation. Il poursuit et dit que l'Athénée a fait appel à cet opérateur il y a quelques années mais il n'y a pas très longtemps tout de même. Il pense qu'auparavant il faisait garderie lui-même. Il ajoute que cet opérateur est intéressé par la démarche qui va lui rapporter probablement environ 2.500 € par an. C'est donc pour lui permettre ce subside qu'il a été décidé d'adhérer. Il rappelle qu'il avait bien dit que si il y a avait une demande la porte était ouverte, et cela a été le cas.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend connaissance du programme "CLE", Coordination locale de l'enfance.

**19. Crèches communales : Acquisition de matériel d'équipement divers pour le service communal d'accueil de la petite enfance de la ville d'Arlon : demande d'autorisation.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve la dépense en vue de l'achat de matériel divers vidéo, audio, informatique et puériculture pour les besoins du service communal d'accueil communaux de la petite enfance de la Ville d'Arlon.

**20. Enseignement communal : Présentation de la rentrée scolaire 2017.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents:

Monsieur TRIFFAUX commence à parler des plaines de jeux 2017. Il dit que du lundi 3 juillet au vendredi 11 août, soit pendant un mois et demi, les plaines de la Ville d'Arlon ont accueilli une moyenne quotidienne de 98 enfants. Il explique que pour s'occuper d'eux, nous avons engagé une vingtaine d'étudiants qui ont été renouvelés au bout de trois semaines (soit 40 étudiants au total). Un tiers d'entre eux était titulaire du brevet d'animateur de plaine de jeux, ce qui nous vaut une subsidiation de l'ONE. Cette année, nous avons constaté que les enfants bougeaient beaucoup plus que les années antérieures, passant notamment de stages sportifs aux plaines. Nous leur avons proposé des activités variées grâce à nos équipes de moniteurs qui ont gagné en professionnalisme. Il ajoute que ce sont des jeunes qui s'investissent. On sentait bien qu'ils étaient là pour les enfants et pas seulement pour gagner de l'argent de poche. En fin de journée, quand les enfants étaient partis, il arrivait que nos étudiants passent deux heures à préparer les activités de la journée du lendemain. Il poursuit en disant que sur le site de l'espace Milan, entre le SRI et Callemeyn, nous accueillons les grands (6-12 ans) et sur le site de l'école de Waltzing, nous accueillons les petits (2,5 - 6 ans) parmi lesquels le nombre de tout petit était en forte augmentation. Il précise qu'il y a des enfants qui ne vont pas encore à l'école mais qui fréquentent déjà la plaine de jeux, c'est une preuve de grande confiance des parents envers notre organisation, les étudiants et leur coordinatrice. Outre les jeux et les ateliers quotidiens, il explique qu'il y a eu des activités extraordinaires. Chez les grands, citons les visites chez les pompiers, au cinéma, des balades en forêt, des spectacles, des peintures, une boum, un barbecue, un Stratego géant, un Cluedo géant, une excursion à Bouillon en collaboration avec la Province de Luxembourg. Les grands ont reçu la visite de Mme Sarah Lange, bénévole à la Fédération francophone des sourds de Belgique qui est venue répondre aux questions des enfants. Il faut savoir que parmi nos moniteurs brevetés, se trouve un étudiant sourd dont les appareils auditifs suscitent toujours la curiosité des enfants. Les grands ont également accueilli Julien Michel, chanteur de l'émission « The Voice 2017 » ainsi que les enfants de notre home familial « Pré en Bulles ». Les petits ont également eu des activités extraordinaires comme une balade dans le village, un parcours de psychomotricité, une journée déguisement, une excursion au parc animalier de Bouillon, etc. Il rappelle que le prix de la journée aux plaines est de 5 € et comprend une collation le matin et un potage à midi. Il ajoute que chaque jour, un fruit est donnée aux enfants. La plaine est l'occasion pour certains de découvrir des fruits qu'ils n'ont jamais goûtés. Un point important également, cette année, est que nous avons eu un contrôle de l'AFSCA à l'espace Milan et un contrôle de l'ONE à Waltzing. Ces deux contrôles ont abouti à un bilan positif. Il poursuit : « Je constate qu'il n'y a eu aucun acte de violence chez les enfants et qu'il régnait aux plaines une ambiance conviviale. Les enfants étaient fort respectueux et polis. Pour moi, le bilan est vraiment positif tant au niveau du nombre d'enfants accueillis que de la qualité du travail effectué par des étudiants et leur coordinatrice, ainsi que l'ambiance générale des plaines ». Ensuite il explique que durant cette même période, l'Accueil Extra-Scolaire de la Ville d'Arlon a continué à fonctionner. Là, c'est une prise en charge par des professionnels avec un horaire adapté aux parents qui travaillent (la plupart au Grand-Duché mais certains en Belgique à l'intérieur du pays). Il explique

qu'on ouvre dès 6h45 du matin jusque 19h00. Il ajoute que nous avons accueilli par jour en moyenne, 40 enfants à « La Marelle », rue de Neufchâteau, 15 enfants au « Temps de Rêver » (rue du Marquisat) et 25 enfants au « Pré Enchanté » (école de Schoppach). Il dit que là aussi, il faut souligner le travail des équipes éducatives qui se soucient toujours du bien-être des enfants et qui font toujours preuve de beaucoup de créativité. Il y a aussi eu des activités spéciales comme une excursion à Dinant. Il ajoute également que le retour des parents est positif. Dans l'enseignement fondamental, il dit que la rentrée scolaire a eu lieu le vendredi 1<sup>er</sup> septembre. Il ajoute que nous pouvons toujours être fiers du résultat puisque les 16 écoles de notre réseau accueillent pour l'instant 2050 enfants. Et les arrivées se poursuivent en Maternel ou le comptage déterminant l'encadrement aura lieu à la fin du mois. La population scolaire se répartit entre 736 enfants en Maternel et 1314 en Primaire. Il poursuit : A l'école de Weyler : 116 enfants - à Heinsch : 82 enfants - aux Lilas : 88 enfants - au Galgenberg : 125 enfants - à Barnich/Sterpenich : 228 enfants - à Schoppach : 237 enfants - à Waltzing : 188 enfants - à Frassem : 161 enfants - à Fouches : 127 enfants - à Toernich : 58 enfants - à la rue de Neufchâteau : 107 enfants - à Stockem : 75 enfants - à Freylange : 71 enfants - au Centre : 361 enfants - à Udange : 26 enfants. Il ajoute qu'une différence importante à souligner par rapport aux dernières années est l'effondrement du nombre d'enfants issus du Centre de réfugiés de Stockem. Actuellement, il nous en reste 25 qui continuent à générer des heures DASPA qui sont réparties entre 5 de nos écoles (Centre, Galgenberg, Stockem, Freylange et la rue de Neufchâteau). Autre nouveauté cette année : quatre de nos implantations bénéficient de l'attribution de moyens d'encadrement et de moyens financiers complémentaires sur base de critères socio-économiques. Les revenus du ménage, le niveau de diplomation et le taux de chômage sont pris en compte pour établir un indice socio-économique qui permet d'établir un classement et répartir ces moyens complémentaires. Les quatre écoles qui profitent de cet encadrement différencié sont : l'école de Centre maternel : 20 périodes et 8.505 € - l'école du Centre primaire : 19 périodes et 7.634 € - l'école des Lilas : 10 périodes et 7.343 € - l'école de la rue de Neufchâteau : 6 périodes et 2.588 €. Pour chacune de ces écoles, un Projet Général d'Action d'Encadrement Différencié sera élaboré pour chaque année scolaire, en concertation avec l'ensemble de l'équipe éducative et le P.O. Ces moyens complémentaires doivent servir à promouvoir dans ces écoles des actions pédagogiques destinées à atteindre plus efficacement et plus équitablement les objectifs du décret Missions du 24.07.1997 et notamment :

- à renforcer la maîtrise des apprentissages de base, et de la langue française en particulier ;
- à lutter contre l'échec, le redoublement et le retard scolaire ;
- à favoriser la détection rapide des difficultés scolaires, l'organisation de remédiation immédiate et la mise en œuvre de pédagogies différenciées ;
- à prévenir le décrochage scolaire et les éventuels phénomènes d'incivilités et de violence.

Il poursuit et dit qu'une autre nouveauté cette année concerne les professeurs de philosophie et de citoyenneté pour qui sera exigée la possession d'un titre pédagogique et d'une formation à la didactique de ce cours à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2021. Pour aider ces enseignants, maître de morale non confessionnelle ou de religion qui donnent des heures de philosophie et de citoyenneté, le Gouvernement leur accorde un crédit de 2 périodes/semaines durant 4 ans afin de pouvoir se former. Il rappelle que

nous avons 8 directeurs, plus de 85 instituteurs primaires et 45 maternels, 25 maîtres spéciaux, une dizaine de puéricultrices ou d'aides aux enseignants et aux directions. Il poursuit en disant qu'il se passe plein de choses dans nos écoles et va citer un ou deux exemples : L'école du Galgenberg participe depuis un an au projet « Ose le vert, recrée ta cour », il explique que ce projet a pour objectif de sensibiliser les enfants au cycle des saisons, leur apporter un espace de jeux naturel, de la couleur, de la convivialité et améliorer leur coin Nature didactique. Il ajoute que l'école possède son propre potager depuis de nombreuses années et est cultivé par les enfants afin de leur apprendre à travailler la terre et à consommer des produits naturels, en privilégiant le circuit court. Il dit que les enfants et l'équipe pédagogique sont fiers d'avoir été retenus parmi 141 écoles wallonnes et d'avoir décroché une bourse et un accompagnement personnalisé pour les aider à réaliser des projets tels que l'installation de bacs de plantations, la récupération de palettes pour la réalisation d'un mur végétal autour de la cour de récréation, un toboggan dans le talus, un banc autour de l'arbre, l'installation d'une maison à insectes et la réalisation de jeux en bois. Toutes ces réalisations permettent aux enfants de profiter d'un cadre convivial et chaleureux durant leur récréation. Il ajoute qu'en parallèle à ce projet, l'équipe pédagogique met en place des pratiques d'apprentissage ouvertes sur le monde et adaptées au besoin de chaque enfant. A l'école du Centre, l'équipe éducative a choisi de mettre en place le projet « Prévention de la violence à l'école : prévenir, agir, réagir... ». Il explique que lors de deux journées pédagogiques l'an dernier, M. Bruno Humbeeck a guidé toute l'équipe ainsi que les encadrantes extrascolaires pour démarrer ce projet. Certaines choses ont été mises en place comme les espaces de parole dans les classes, la régulation de certains territoires (couloirs, escaliers...). Il explique également que fin août, nous venons de réguler la cour de récréation en la marquant de trois grandes zones : Une zone verte « Je veux courir avec un ballon ». Un terrain de mini-foot et un autre de basket sont dessinés dans la cour. Une zone jaune « Je peux courir mais sans ballon ». On peut sauter à la corde ou l'élastique, marcher avec des échasses, jouer aux raquettes... Un circuit vélo vient d'être installé pour les enfants de Maternel. De nouveaux jeux vont suivre. Une zone bleue « Je ne peux pas courir ». On peut s'y promener, s'asseoir sur les bancs, jouer à des jeux calmes, lire... Il poursuit : « Je pourrais vous parler de la pédagogie des octofuns introduite depuis deux ans dans les écoles des Lilas, de Heinsch et de Weyler, ou de l'extraordinaire bac à sable de l'école de Schoppach réorganisé durant les vacances et baptisé par les maternels « Schoppach Beach », du projet d'éclosion des coccinelles et des papillons des enfants de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> de l'école de Stockem, de la verticalité pratiquée à l'école d'Udange où chacun évolue à son rythme et où les petits agissent par imitation des plus grands, de la pédagogie positive de l'école de Toernich, etc. Nous aurons l'occasion de parler du projet d'école inclusive, à l'étude depuis plus d'un an ». Il ajoute que nos écoles constituent une variété et une richesse extraordinaire au niveau pédagogique, avec des enseignants formidables qui font des choses merveilleuses avec les enfants. Il dit qu'en fait il n'y a pas deux écoles qui se ressemblent. Par rapport à l'école Industrielle et Commerciale, il explique qu'au niveau de nos académies (notamment les Beaux-Arts), il est vraiment trop tôt pour aborder la rentrée. A l'école commerciale et industrielle de la Ville d'Arlon (EICE), on inscrit jusqu'au 30 septembre. Mais on se presse tellement qu'il peut déjà faire un bilan provisoire. A la date du 8 septembre, il y avait 1.033 étudiants d'inscrits. Il dit que c'est un chiffre qui n'évolue pas beaucoup puisque notre dotation en périodes est



non évolutive (enveloppe fermée). C'est un frein à une augmentation du nombre d'étudiants. Il ajoute que beaucoup de demandes n'ont pu être satisfaites. Il donne la répartition par formations organisées :

- Langues (cours du soir) : 580 étudiants
- Formation qualifiantes secondaire supérieur (technicien de bureau, technicien de comptabilité, technicien en informatique et éducateur A2) : 95 étudiants
- Bacheliers en éducation spécialisée (4 années) : 290 étudiants

Remarques sur les inscriptions : Il explique qu'il y a une énorme demande pour les cours de français venant de personnes non francophones, d'origine étrangère ; nous avons ouvert une classe pour débutants en plus. Il précise qu'il ne s'agit pas uniquement de réfugiés mais de personnes ayant trouvé un travail au Luxembourg et qui habitent la Ville d'Arlon (Espagne, Portugal, Turquie). Il ajoute que les cours de langue luxembourgeoise sont également complets depuis longtemps (6 classes ouvertes) et pas de possibilité d'augmenter le nombre de classes, faute de trouver un chargé de cours. Il poursuit et dit que la demande pour la formation Bachelier en éducation spécialisée est toujours très forte, mais l'université de Luxembourg a ouvert son cursus psycho-pédagogie aux travailleurs, il faudra donc observer l'évolution de cette section. Il ajoute que 50% des étudiants de 1<sup>ère</sup> année sont «Luxembourgeois », et les étudiants « résidents belges » sont de moins en moins nombreux (ce métier n'est pas un métier en pénurie en Belgique). Il ajoute que les formations qualifiantes du secondaire supérieur rencontrent toujours un public à la recherche d'un emploi ou en décrochage scolaire du plein exercice, mais là encore le nombre de places dans les locaux est réduit. Ensuite il dit que l'E.I.C.A. est un merveilleux outil au service de la population de toute la région, et même des pays voisins. Grâce à une équipe pédagogique de grande qualité, ses cours favorisent l'épanouissement de la personne, la recherche d'un emploi, l'ascension et l'intégration sociale, l'ouverture au monde et aux autres langues. Il termine : « Voilà, mesdames et messieurs, chers collègues, ce que l'on peut dire à ce stade sur la rentrée scolaire 2017-2018 qui est actuellement en cours. Vous pouvez voir que non seulement Arlon est une ville étudiante (j'y associe les autres réseaux et les écoles supérieures), mais que la Ville d'Arlon joue un rôle extrêmement important dans ce domaine. C'est un choix politique. A Arlon, nous l'avons fait. Merci pour votre attention. »

Monsieur MEDINGER rappelle que le Conseil a voté il y a peu de temps une motion afin de favoriser les professeurs de branches philosophiques. Cela avait pour but de donner également aux chefs d'école plus de facilité dans la confection des horaires, et permettait justement à ces professeurs de pouvoir enseigner deux disciplines dans la même école. Il demande si cette motion a servi à quelque chose.

Monsieur TRIFFAUX répond que c'était évidemment pour simplifier la réalisation des horaires, mais aussi, et surtout, pour éviter aux enseignants de courir dans beaucoup d'écoles. Il ajoute qu'à sa connaissance il n'y a pas d'amélioration pour le moment et il n'y a pas eu de changement.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte.

**21. Finances communales : Financement des dépenses extraordinaires inscrites au budget 2017. Approbation du cahier des charges et de la mise en concurrence.**

Monsieur MAGNUS rappelle que nos dépenses extraordinaires sont financées par l'emprunt, donc même pour ce qui est des matières financières nous ne devons pas recourir à un marché public proprement dit. Nous devons, en fonction des principes de droits administratifs, maintenir le principe de légalité, de la non-discrimination, de la transparence, mais aussi de la motivation. Il ajoute que le critère le plus important est le taux d'intérêt et que nous verrons bien ce que les banquiers proposent. Il a vu avec beaucoup d'inquiétude que dans certaines communes ils craignaient de voir que leur trésorerie était en augmentation et qu'ils auraient des intérêts négatifs. Il pense que nous aurons une gestion financière très dynamique, sauf si le montant du plafond devait diminuer de manière importante, car on parlait de le ramener à 5 millions chez Belfius, et au-dessus de ces montants de trésorerie. Il explique que dans ce cas on paierait des intérêts négatifs, ce qui serait dramatique pour l'ensemble des communes et encore plus pour les plus importantes et les plus grandes qui ont encore plus de liquidité que nous.

*Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents :*

*Article 1er : Approuve le cahier des charges et le montant estimé du marché " Financement des dépenses extraordinaires inscrites au budget 2017". Les conditions sont fixées comme prévues au cahier des charges.*

*Article 2 : Décide que la procédure fera l'objet de mesures de publicité adéquates de manière à toucher les différents opérateurs financiers présents sur le marché belge ;*

*Article 3 : Charge le Collège communal de l'exécution du marché.*

*Article 4 : Transmet la présente délibération aux autorités de tutelle pour approbation.*

**22. Finances communales : Octroi d'une subvention au Tennis de Table de Freylange.**

*Il explique que Freylange poursuit un objet social important, puisqu'il s'agit de l'intégration des personnes en situation de handicap au Centre Lorrain d'Hébergement. Il trouve que cela justifie bien une participation financière de la Commune.*

*Puis le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :*

*- D'octroyer une subvention de 500€ au Tennis de Table de Freylange ;*

*Que la subvention est engagée sur l'article 764/33202-02 (subside aide aux jeunes dans les clubs sportifs), du service ordinaire du budget de l'exercice 2017 ;*

*D'autoriser la liquidation de la subvention*

**23. Finances communales : Octroi d'une subvention à l'asbl MESA /  
année 2017**

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Le subside de 750€ sera prévu en modification budgétaire à l'article 763/332-02 ;
- La liquidation du subside sera autorisée après l'approbation de la modification budgétaire

**24. Finances communales : Approbation des comptes de l'asbl Maison du  
Tourisme du Pays d'Arlon - exercice 2016.**

Puis le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable aux comptes de l'exercice 2016 de l'ASBL MAISON DU TOURISME DU PAYS D'ARLON, qui présente une perte de l'exercice propre 2016 s'élève à 175,86 euros.

**25. Finances communales : Approbation des comptes de l'asbl  
ARALUNAIRES - exercice 2016.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable au compte de l'exercice 2016 de l'ASBL LES ARALUNAIRES, qui présente un boni de l'exercice 2016 qui est de 7.924,69 euros, avec un subside communal qui est de 25.000 euros prévu à l'article budgétaire 76102/332-02.

**26. Finances communales : Approbation des comptes de l'asbl Communauté  
Laique de la région d'Arlon - exercice 2016.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable aux comptes de l'exercice 2016 de l'ASBL Communauté Laique de la région d'Arlon, qui présentent une perte de l'exercice propre pour 2016 de 7.624,62 euros et un bénéfice des exercices cumulés qui s'élève au montant de 119.098,12 euros.

**27. Fabriques d'églises : Eglise Protestante Luthérienne : Approbation du  
compte 2016.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver les nouveaux montants du tableau ci-dessus :

Le compte de l'Eglise Protestante Luthérienne d'Arlon pour l'exercice 2016 comme suit :

Recettes ordinaires totales	12.633,19€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	1.603,19€
Recettes extraordinaires totales	0€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€

- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	0€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	9.231,44€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	10.482,09€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	9.617,13€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	9.617,13€
Recettes totales	12.633,19€
Dépenses totales	29.330,66€
Résultat comptable MALI	-16.697,47€

**28. Fabriques d'églises : Eglise de Freylange : Approbation de la modification budgétaire 2016.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver à l'unanimité :

- La modification budgétaire n°1-exercice 2016 de la Fabrique d'église de Freylange

Total Recettes : 22.144,17€  
Dépenses : 22.144,17€

- Que l'intervention communale ordinaire sera majorée de : 850€
- La majoration de l'intervention communale ordinaire sera prévue lors de la prochaine modification budgétaire à l'article 79007/435-01/2016
- Emet un avis favorable à la modification budgétaire n°1 pour l'exercice 2016 de la Fabrique d'Eglise de Freylange

**29. Fabriques d'églises : Eglise Protestante Evangélique : Approbation du budget 2018.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver à l'unanimité,

- Les nouveaux montants du tableau ci-dessus ;
- d'arrêter le budget 2018 de l'Eglise Protestante Evangélique d'Arlon comme suit:

Recettes ordinaires totales	18.401,83€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	8.801,83€
Recettes extraordinaires totales	0€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	0€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	11.835€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	6.460€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	106,83€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	106,83€
Recettes totales	18.401,83€
Dépenses totales	18.401,83€
Résultat	0€

- Total des Recettes : 18.401,83€

- Total des Dépenses : 18.401,83€
- Excédent : 0€
- Vu que l'intervention communale ordinaire de 8.801,83€ représente pour :
  - Arlon : 45,48% > 4.007,47€
  - Virton : 18,41% > 1.620,42€
  - Musson : 3,61% > 317,75€
  - Aubange : 6,85% > 602,93€
  - Messancy : 3,24% > 285,18€
  - Fauvillers : 2,16% > 190,12€
  - Martelange : 1,80% > 158,43€
  - Attert : 2,88% > 253,49€
  - Bastogne : 15,52% > 1.366,04€
- Emet un avis favorable au budget pour l'exercice 2018 de l'Eglise Protestante Evangélique du Pays d' Arlon

**30. Fabriques d'églises : Eglise de Bonnert : Approbation du budget 2018.**

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver à l'unanimité

- Les nouveaux montants du tableau ci-dessus ;
- d'arrêter le budget 2018 de la Fabrique d'Eglise de Bonnert comme suit:

Recettes ordinaires totales	9.028,44€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	7.707,90€
Recettes extraordinaires totales	2.835,83€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	2.460,83€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	3.382,25€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	8.107,02€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	375€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
<b>Recettes totales</b>	<b>11.864,27€</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>11.864,27€</b>
<b>Résultat</b>	<b>0€</b>

- Intervention communale ordinaire : 7.707,90€
- Emet un avis favorable au budget pour l'exercice 2018 de la Fabrique d'Eglise de Bonnert.

**31. Fabriques d'églises : Eglise de Waltzing : Approbation du budget 2018**

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, Décide d'approuver à l'unanimité :

- Les nouveaux montants du tableau ci-dessus ;
- d'arrêter le budget 2018 de la Fabrique d'Eglise de Waltzing comme suit:

Recettes ordinaires totales	18.368,25€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	17.845,25€
Recettes extraordinaires totales	4.031,44€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	4.031,44€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	5.633,50€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	16.766,19€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
<b>Recettes totales</b>	<b>22.399,69€</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>22.399,69€</b>
<b>Résultat</b>	<b>0€</b>

- Intervention communale ordinaire : 17.845,25€
- Emet un avis favorable au budget pour l'exercice 2018 de la Fabrique d'Eglise de Waltzing.

### 32. Fabriques d'églises : Eglise de Weyler : Approbation du budget 2018.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver à l'unanimité,

- d'arrêter le budget 2018 de la Fabrique d'Eglise de Weyler comme suit:

Recettes ordinaires totales	12.289,10€
- dont une intervention communale ordinaire de secours de :	11.666,24€
Recettes extraordinaires totales	1.373,36€
- dont une intervention communale extraordinaire de secours de :	0€
- dont un boni comptable de l'exercice précédent de :	1.373,36€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	3.067,50€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	10.594,96€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0€
- dont un mali comptable de l'exercice précédent de :	0€
<b>Recettes totales</b>	<b>13.662,46€</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>13.662,46€</b>
<b>Résultat</b>	<b>0€</b>

- Intervention communale ordinaire : 11.666,24€
- Emet un avis favorable au budget exercice 2018 de la Fabrique d'Eglise de Weyler.

### 33. Fabriques d'églises : Prorogation du délai pour l'approbation du budget 2018 pour les autres Fabriques d'églises.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver la prorogation du délai d'approbation des budgets 2018 de 20 jours pour les fabriques d'églises suivantes : Udange, Barnich, Sterpenich, Fouches, Guirsch, Heinsch, Stockem, Saint-Donat, Sampont.

**Demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour du Conseil relatif à la problématique des déplacements et de l'accessibilité en général des personnes à mobilité réduite.**

Monsieur TURBANG dit que depuis plusieurs mois leur groupe politique est régulièrement interpellé par la problématique des déplacements et l'accessibilité en général des personnes à mobilité réduite. Au niveau de la section locale d'Arlon, ils ont donc décidé de réaliser une petite enquête sur la situation des personnes à mobilité réduite dans notre commune ; et en synthèse, de réaliser un petit reportage qui démontre clairement certaines difficultés que rencontrent quotidiennement ces citoyens. Il dit que ce reportage est visible, soit sur Facebook, soit sur YouTube. Il poursuit et dit que suite à ces constatations ils souhaiteraient scinder la Commission Communale de la Mobilité Douce et de Mobilité Réduite. Il ajoute également qu'ils souhaiteraient pouvoir mettre, pendant un certain temps, l'accent sur les personnes et l'accessibilité de certains endroits (lieux privés ou publics), et que cette Commission puisse s'atteler à travailler sur toutes ces difficultés au niveau du déplacement quotidien de ces personnes. Ils souhaiteraient aussi qu'on puisse améliorer la signalisation au niveau de l'accessibilité des PMR, par exemple en signalant de manière claire des toilettes accessibles aux PMR. Et pour la petite nouveauté, ils aimeraient éventuellement se montrer innovants, en proposant d'être la première commune en Région Wallonne à créer un label « Commune PMR Friendly ».

Monsieur BALON explique par exemple que la Ville de Wavre vient de décider de faire un Plan Communal de Mobilité. Et dans ce PCM, qu'il a lu avec attention, ils disent que la première étape doit être d'améliorer les chemins vers les écoles et de s'occuper des PMR. Il précise que c'est cette idée que nous avons eue en 2001. Il poursuit et dit qu'il a regardé la petite vidéo et ajoute qu'il ne doute pas que Madame la Députée Régionale invitera les gens de Wavre, qu'elle semble bien connaître, pour venir voir et traiter le bilan de la Ville d'Arlon, puisque nous sommes à la fin de cette démarche. Le sujet étant très important, il tient à rappeler quel est le point de départ de la réflexion. Il explique qu'en 2001, le premier gros chantier auquel il a participé, était les chemins de la gare, à savoir, ce qui se passe entre la place des Fusillés et la rue Général Molitor. Il dit qu'au cours des premiers mois de ce chantier il s'est rendu compte que, par rapport aux personnes à mobilité réduite, on était en train de travailler à l'envers. Il ajoute avoir pris conscience de cela lorsqu'une personne en fauteuil roulant qui l'accompagnait s'est retrouvée coincée dans le caniveau à la sortie de la gare, alors qu'on venait de finir le trottoir. A ce moment-là, avec l'accord du Collège, il a créé une Commission de Mobilité pour les personnes à mobilité réduite, à la fois dans les bâtiments mais aussi dans les voiries. Il ajoute que plusieurs personnes ont participé à cette Commission : un membre par mutualité, un membre par groupe politique (il précise que Madame CHARLIER a été fortement présente dans ce groupe), différents handicapés (notamment Claude BERG et Michel BOUVY), des représentants de la Ligue Alzheimer, des représentants des malvoyants, des malentendants, des kinésithérapeutes et des personnes de différents métiers médicaux qui étaient intéressées par cette question. Il poursuit et dit que pour comprendre comment cela se passait, nous avons fait appel à la Région qui nous a conseillé de rencontrer le groupe GAMMA. Il dit que GAMMA a participé à toutes les premières réunions parce que c'est un métier et que cela s'apprend. Ensuite nous avons convoqué tous les auteurs de projet. Il

dit que tous les projets de cette époque-là ont été présentés par les auteurs de projets à la Commission. Il précise que ces réunions étaient même parfois assez longues, mais qu'avec le temps, les auteurs de projets ont compris qu'il fallait travailler autrement. Il dit que nous avons alors gagné beaucoup de temps étant donné que les auteurs de projet avaient déjà prévu les PMR dans leur projet. Monsieur BALON explique qu'il a ensuite convoqué toute une série de personnes devant la Commission, en terme général « des impétrants » précise-t-il. Il se souvient de la visite de Monsieur Henrot, anciennement directeur chez ORES. Ce dernier a bien compris ce à quoi nous voulions arriver et a fait modifier, pour la Province du Luxembourg, la manière dont ses hommes travaillaient. Il dit que cela a été pareil avec Proximus, il dit qu'avant ils ne mettaient jamais de passerelle. Il y a aussi eu des mises au point au Département Technique etc. Il dit qu'il a donc fallu le temps pour créer ce changement culturel, il ajoute que ce n'est pas une question d'argent mais bien une question de réflexion (se dire « je pense à cela »). Il précise que le coût est inférieur à 2%. Mais il dit qu'on rencontre les besoins d'à peu près 35% de la population. En effet, même si le vrai handicap revient à l'ordre de 4 à 6%, la personne qui sort du train avec ses deux grosses valises est, pendant 150m, aussi handicapée. Tout comme la maman avec ses jumeaux, etc. Donc, même si on a réussi à faire changer la culture pour un certain nombre de personnes, telles que les ingénieurs, les auteurs de projets, ORES... c'est un travail qu'il faut sans cesse recommencer. Il en revient aux impétrants et rappelle la moyenne de 1200 à 1500 trous par an. Et bien entendu, ils ne se soucient pas tous des passerelles pour les PMR, il dit qu'ils s'en fichent. Il cite par exemple Proximus qui été convoqué à cause de ce qui s'était passé dans la Grand-rue, ils ont promis qu'à présent ils allaient bien faire les choses, pourtant depuis lors : deux travaux faits sur Arlon, sans demande et sans ordonnance de police. Il en conclut qu'il y a encore du travail à ce niveau-là. Il poursuit en disant qu'il y aussi du travail avec les automobilistes quand on voit le nombre de voitures garées sur les trottoirs. Il dit qu'il faut aussi repasser sans cesse le message car le personnel des entreprises change et le message ne passe pas systématiquement. Il rappelle qu'au cours des quinze dernières années on a fait passer des kilomètres de trottoirs de 250 à 360. Sur ces 360 kilomètres de trottoirs il y en a plus de 100 km nouveaux, et on en a réparé à peu près 120. Il est bien d'accord qu'il y a encore 150km auxquels on n'a pas trop travaillé et qui mériteraient d'être rénovés. Il poursuit en disant que tous les centres de villages ont été faits. Il rappelle que nous avons également engagé des ouvriers pour réfectionner nos trottoirs. Il cite encore en exemple le début de la rue des Déportés, il dit que nous sommes les premiers dans la Province à avoir mis en œuvre des trottoirs traversant, (c'est l'automobiliste qui remonte alors que le trottoir reste de plein pied). Il ajoute qu'il faut évidemment bien regarder, mais que c'est moins amusant que de montrer ce qui n'est pas fait au lieu de ce qui est fait. Pour ce qui est des bâtiments, il dit que toutes nos écoles sont soit rénovées, soit neuves, et donc toutes accessibles aux PMR. Il ajoute qu'il en va de même pour les crèches, la plupart des lieux de culte et les maisons de village et que demain il en sera de même pour cet Hôtel de Ville. Par rapport à la gare, il est conscient du problème et dit que cela fait quinze ans qu'ils sont dessus, qu'ils écrivent, convoquent... ils ont d'ailleurs dénoncé que l'argent a été trouvé pour les gares de Liège, de Mons, de Namur et bientôt de Charleroi, alors que le 1.000.000 d'euros qu'il manquait à Arlon ils ne l'ont pas trouvé. Pourtant ils ont fait la trémie, elle existe mais elle ne sert à rien. Il dit que nous avons quand même fait l'accessibilité



au premier quai. Il se réjouit de savoir qu'une quinzaine d'années après, ils sortiront enfin du tunnel. Il ajoute que pendant ce temps-là, ils ont eu une meilleure réception de leurs problèmes au TEC, et explique qu'ils ont réussi à faire passer pour les PMR de deux trajets de trafic urbain à trois un quart, et qu'avec ce qui va arriver au mois de janvier, il y a de nouveau un certain nombre de villages et de quartiers de ville dans le Wäschbour qui vont être desservis par les TEC, ce qui n'était pas le cas pour le moment. Il ajoute qu'on pourra dire qu'on est passé de 2 à 4 au service urbain, et en plus avec des trottoirs adaptés. Il explique que lorsque le TEC fait des trottoirs (le dernier en date, c'était Place de l'Yser, où on a supprimé trois emplacements de parking), c'est bien pour les PMR, mais dit qu'ensuite on lui reproche. Il dit que la Commission de la Mobilité, sous cette forme-là, a été reprise par Monsieur MITRI. Il explique que Monsieur MITRI s'est préoccupé de quelque chose dont lui ne s'était pas préoccupé avant, c'est-à-dire des vélos, parce qu'il lui semblait qu'il y avait d'autres priorités, comme le chemin de l'école, dont on va s'occuper seulement maintenant. Il dit que pour cette ville qui compte environ 15.000 étudiants ça lui paraissait donc important. Il ajoute qu'il a repris la suite, en ce qui concerne les vélos, de ce que Monsieur MITRI avait commencé, avec les RAVel et les points-Noeuds etc, et qu'il s'agit d'un nouveau challenge qui va porter ses fruits. Il revient sur cette Commission et sur le fait qu'on lui a suggéré qu'elle soit partagée, et dit qu'il ne peut que les rejoindre. Il lit le compte-rendu de la Commission du 12 juin 2017 où ils étaient présents, et en vient directement à la conclusion : « plusieurs propositions ont été faites pour augmenter le champ d'action de la Commission : premièrement, André BALON a proposé de rassembler un groupe spécialisé dans la mobilité cycliste composé à la fois d'acteurs de terrain et de conseillers en mobilité, afin d'avoir une réelle coopération où les premiers feraient part directement aux conseillers en mobilité des éléments à améliorer accompagnés de propositions fortes de leur expérience du terrain, l'autre partie de la Commission devra travailler davantage dans les bâtiments, et retrouver l'état d'esprit de la Commission qui aura existé entre 2001 et 2012 ». Il dit que dans le fond, ce qu'ils proposent, c'est de reprendre ce qui a été dit, et que c'est une nouvelle manière de reprendre la lecture de ce qu'il a dit il y a trois mois d'ici. Il dit qu'il ne leur en veut pas car ce qu'ils font maintenant à un an des élections c'est ce que beaucoup d'autre ont commencé et vont sans doute encore faire au cours des prochains mois, c'est-à-dire de ne pas voir ce qui a été fait mais plutôt de reprendre tout ce qui n'a pas été fait. Il prend quelques exemples de mobilité douce : les liaisons entre villages, à partir du carrefour des quatre Vents, via Bonnert avec toutes les voiries qu'on a rénovées, on peut atteindre soit Attert où il y aura le RAVel, soit à la frontière via la rue de la Papeterie. Il dit qu'il manque la rue du Vicinal et ajoute qu'on pourra en faire une petite démonstration sur le fait qu'une commune est mal gérée à la télévision ou sur les réseaux sociaux. Il dit que toutes les autres rues de Bonnert et des communes voisines sont terminées. Il explique que pour ce qui est de Waltzing, ou via la Renterkapell, ou via la rue du Lingenthal, ou via le Chemin de Dèle et de Clairefontaine, on peut atteindre le RAVel qui est de l'autre côté de Eischen. Et pour montrer que rien n'a été fait, il cite la rue de la Petite Gaischel et ajoute que c'est la seule qui n'est pas encore rénovée sur Waltzing. Il aborde ensuite le village de Frassem et explique que tout le village a été fait, il y a cependant une rue qui n'est pas faite c'est la rue de la Cova. Il dit que sur les 46 rues dans ces trois villages qu'il vient de citer, il y en a 7 qui étaient en bon état et dont il ne s'est pas occupé,

36 qui ont été entièrement rénovées et 3 qui ne sont pas faites. Il leur suggère de s'intéresser surtout aux 3 qui ne sont pas faites et dit que le grand public appréciera et pourra se dire que les trois collèges auxquels il a participé n'a pas fait grand-chose. Il trouve un peu facile d'aller toujours voir ce qui ne va pas. Il dit qu'on ne fait pas le Chemin de la gare et toutes les rues qui y mènent, qu'on prend la gare et le passage sous voie qui n'a pas été fait, et qu'ensuite pour bien montrer que rien n'a été fait au centre-ville, et notamment la Grand-Rue qui est terminée, on met la personne handicapée place Léopold, alors c'est sûr qu'elle va se casser la figure, tout le monde le sait. Il ajoute que certains groupes continuent de leur dire que ce n'est pas un beau projet de refaire des parkings en-dessous et des choses au-dessus, et qu'il s'agit sans doute des mêmes qui demain défendront les PMR. Il ajoute que tout cela ne l'amuse plus et leur donne encore un conseil, dans le centre-ville entre la Place Léopold et la rue de Diekirch, avec tout le vieux quartier il y a une place qui n'est pas faite et c'est la Place Camille Cerf. Il leur suggère d'y aller et de la photographier, que ce sera parfait. Même chose pour des bâtiments publics, il peut aussi en citer l'un ou l'autre qui n'ont pas été faits sur la vingtaine dont ils se sont occupés. Pour finir, il conclut qu'il est d'accord avec le point 1 puisque c'est lui qui l'a proposé, pour ce qui est du point 2 il dit que ce n'est pas une mauvaise idée, et pour ce qui est du point 3, il dit que c'est pas mal et qu'on peut dire qu'on est une commune qui est accessible aux PMR, mais qu'en ce qui le concerne il préfère les actes aux paroles 'Acta Non Verba'.

Monsieur PERPETE dit qu'il va brièvement aborder l'aspect du logement social, il dit qu'il n'a pas vu la vidéo et qu'il n'a pas l'intention de la voir, mais que des amis lui ont dit qu'on parle d'une dame qu'il connaît bien et qui habite rue des Eglantines et qui est en chaise roulante. Il explique que les bâtiments qui sont là appartiennent à la Ville et sont gérés par les habitations Sud Luxembourg, qui ont été construits par et pour l'armée dans les années 50. Il explique qu'ils étaient déjà tels quels quand elle a demandé à pouvoir y être désignée à cet endroit-là, ce que le collège de l'époque en 2007 a fait. Il explique que pour pouvoir rentrer au rez-de-chaussée à cet endroit, il y a d'abord trois escaliers à l'extérieur, et qu'ils étaient déjà là avant qu'elle ne vienne. Il dit qu'il y a ensuite un petit palier qui fait deux mètres et qu'à droite il y a les boîtes aux lettres, que ce petit palier ne donne sur rien si ce n'est que sur 4 autres escaliers. Après on est sur un plus grand palier qui, lui, donne accès à droite à l'entrée de l'appartement de droite dit de rez-de-chaussée, mais il y a sept escaliers pour y arriver, et on va de plein pied sur l'appartement de gauche, puis il y a une dizaine d'escaliers en deux fois (2 fois 10) pour monter au premier puis au deuxième. Il explique qu'il y a des règles pour réaliser une rampe. Il dit qu'il y a eu une demande de rampe. Il dit que c'est impossible de respecter la réglementation entre la porte du rez-de-chaussée et le petit palier près des boîtes aux lettres. Il explique que c'est trop court et qu'on a une pente avec un pourcentage qui est supérieur à ce qui a été autorisé. Il dit que ni l'AWIPH n'a été d'accord de le faire ni les Habitations Sud Luxembourg en dix ans, parce que lui-même avait insisté au début en se disant que ce n'était quand même pas si compliqué. Il dit que les autres locataires n'étaient pas contraires et qu'il y en a même un qui avait une poussette et qui avait proposé de faire la rampe jusqu'en haut, que ce n'était pas pour ce que ça coûterait en plus. Il explique que ce n'est pas un problème financier, mais que c'est plutôt la déclivité de la pente. Il

dit qu'ils ont décidé de ne pas le faire et que cette dame était toujours entretemps en chaise roulante et qu'elle se débrouillait quand même, mais qu'ensuite elle a commencé à s'énerver etc. Il explique qu'il a dit au Directeur gérant qu'on allait lui téléphoner ensemble et qu'ils lui expliqueraient eux-mêmes pourquoi on ne lui mettrait pas de rampe. Il explique qu'ensuite, à leur grande surprise, elle leur a répondu qu'elle ne demandait plus qu'ils lui mettent une rampe car elle avait un ami de Saint-Hubert qui pouvait lui en faire une en bois, mais qu'il fallait leur autorisation écrite pour pouvoir la placer. Il dit qu'ils ont répondu qu'ils étaient d'accord, mais que ce serait sous sa responsabilité car elle ne pouvait pas être conforme, et ensuite ils lui ont donné l'autorisation. Il dit que finalement cette rampe n'a pas été installée car elle n'avait pas été faite etc, et qu'il n'avait plus eu de nouvelles depuis lors. Il explique que si elle avait voulu elle aurait pu demander un logement social adapté aux handicapés puisqu'ils ont construit des logements sociaux adaptés aux handicapés avec des rampes, des ascenseurs, avec des portes plus larges, avec des portes dans les baignoires même. Il dit qu'elle n'en n'a jamais fait la demande. Il dit que des cas comme ceux-là il y en aura encore d'autre mais qu'il ne s'énervera plus au Conseil jusqu'à la fin de la législature. Il dit qu'on peut chercher des coupables mais que pendant ce temps-là ils chercheront des solutions.

Monsieur TURBANG précise que ce n'est pas une critique et qu'il est clair qu'il y a beaucoup de choses qui ont été bien faites au niveau de l'accessibilité des PMR. Il dit qu'il souhaite simplement améliorer la signalisation et dit qu'on pourrait lancer un petit label qui pourrait être 'une commune PMR Friendly', qui met en avant l'accessibilité des PMR. Il revient sur ce que Monsieur BALON a dit et sur les villages qu'il a cités où les travaux étaient terminés et les trottoirs refaits, et dit qu'il pourrait aussi en citer d'autres où se déplacer en poussette c'est un peu compliqué, comme par exemple la rue d'Udange à Toernich pour aller à l'école à Toernich, mais il pense que cela se réalisera sûrement dans les années à venir.

Monsieur BALON répond qu'il y a 12 voiries en comptant la liaison vers Udange qui est une liaison piétonne, alors qu'il voit beaucoup de voitures dessus, ce qui est assez étonnant vu la signalisation qui indique bien que c'est piéton, et où on a rénové depuis l'église ce petit chemin qui était oublié. Il dit que sur 12 rues à Toernich, 9 ont été refaites et 3 ne le sont pas encore. Il ajoute que l'école a été refaite aussi.

Monsieur SAINLEZ trouve la vidéo sympathique car cela permet de reprendre certaines thématiques avec un côté ludique. Il dit qu'il a trouvé quelque chose qui était manquant sur le site internet de la ville d'Arlon, et que c'était sans doute parce qu'il y a encore des choses à perfectionner vu qu'on est dans une phase de construction, il proposerait de faire dans l'onglet 'je suis', 'je suis une personne à mobilité réduite' car cela n'existe pas, et dit que ce serait peut-être bien de lister toutes les réalisations qui ont été signalées au niveau de la ville, car il y a énormément de choses qui ont été faites, dire quels endroits sont accessibles aisément pour une personne en chaise roulante et proposer aux commerces du centre-ville qui le souhaitent de proposer ceci dans l'onglet 'je suis une personne à mobilité réduite'. Ainsi cette personne aurait les endroits accessibles facilement. Il trouve que cela est important et facile à mettre en œuvre dans le cadre de la construction du site de la ville d'Arlon.

*Monsieur TRIFFAUX répond qu'on peut y penser.*

*Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte.*

+ + +

*Monsieur R.BIREN quitte définitivement la séance.*

+ + +

+ + +

*L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, M. le Président lève celle-ci à 21 heures et 49 minutes*

+ + +

*PAR LE CONSEIL:*

*Le Directeur général,*

*Le Bourgmestre-Président,*

*Ph. DEFRANCE*

*V. MAGNUS*